



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : DCA_023/2026 – ELECTION DU PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Nombre de
délégués en
exercice : **85**

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA
PRESIDENCE DE MADAME JEAN-MEILLIER ANNE-MARIE, CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
DOYENNE D'AGE, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 81

MME JEAN-MEILLIER, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO
VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, M. MENNI, MME MONSEGUR, M.
ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-
ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M.
LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME
ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME
CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M.
GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M.
BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. GRIMA, M.
DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY,
MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME
DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M.
VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ,
M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M.
DELPECH.

Absents : 04

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : 04

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de
séance :

M. JANRAY

Date de la
convocation
dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

1. INTRODUCTION DE LA SEANCE

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Communautaire, **Madame JEAN-MEILLIER Anne-Marie**.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du Président.

2. POUVOIRS DU PRESIDENT

Il préside le Conseil d'Agglomération, le Bureau Communautaire et les Commissions Permanentes dont il peut déléguer aux Vice-Présidents désignés la présidence et assure l'exécution des décisions du Conseil d'Agglomération.

Il représente l'Agglomération d'Agen dans tous les actes de la vie civile.

Il a vocation à assurer, au titre de l'intérêt général communautaire, la responsabilité exécutive de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il est garant du bon fonctionnement de l'Institution.

Il nomme aux emplois créés par l'Agglomération d'Agen, assure la gestion du personnel, mandate les dépenses, émet les titres des recettes, prépare les décisions du conseil et lui présente le projet de budget.

Il prend toutes les mesures nécessaires pour gérer les biens et défendre les intérêts matériels et moraux de l'Agglomération.

3. MODALITES DE SCRUTIN

Le doyen d'âge appelle les candidatures.

Le Président est élu par le Conseil d'Agglomération au **scrutin secret uninominal** et à la majorité absolue. Le vote interviendra par voie électronique conformément au règlement intérieur en vigueur. Cette modalité de vote permet également de respecter le caractère secret du scrutin.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Le procès-verbal de l'élection fait foi et retrace le déroulé et les résultats du scrutin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-9,

Vu l'arrêté n°47-2021-12-16-002 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 16 décembre 2021, fixant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de

Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,

Vu l'arrêté n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu le Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif à la « *Gouvernance* », applicables depuis le 1^{er} Janvier 2022.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Prend acte du résultat de l'élection et
DECIDE

1°/ DE PROCLAMER Monsieur GRIMA Olivier, Président de l'Agglomération d'Agen et de le
DECLARER installé en application du procès-verbal annexé.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14 / 04 / 2026

Publication le 14 / 04 / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Présidente



Anne-Marie JEAN-MEILLIER

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY

DÉPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical

85

Nombre de conseillers en exercice

85

EPCI :

AGGLOMERATION D'AGEN

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

PROCÈS-VERBAL**DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril

à 18 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical de l'Agglomération d'Agen.

Étaient présents les conseillers communautaires (ou métropolitains) ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M. BRUNEAU Laurent	M. SAVARY Michel	Mme SALLES Marie-France
Mme DELCROS Marjorie	Mme LUGUET Pascale	M. GILLY Jean-Marc
M. DUPONT Pierre	Mme LAMY Laurence	Mme MASSARDI Anne-Marie
Mme LASMAK Naïma	M. MOINEAU Philippe	M. FERAGUS Gilles
M. VO VAN Paul	Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline	Mme COUDERT Séverine
Mme SANZ Amanda	M. RAYSSAC Pascal	M. ALEXIS David
M. JANRAY Dorian	M. DUBOS Bruno	M. DEGRYSE Philippe
Mme BENARD Elodie	Mme RICHASSE Nathalie	Mme DURAND Frédérique
M. STOLL Dominique	M. OLIVIER Vincent	M. FAURE Emmanuel
Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie	Mme CAVALIE Raphaëlle	Mme MAZET Delphine
M. MENNI Nasser	M. GUILBERT Cyril	Mme GENOVESIO Cécile
Mme MONSEGUR Cédrine	Mme MASSONI Sandra	M. MAURIN Philippe
M. ESPIET Philippe	Mme LOURENCO Christelle	M. GRIALOU Guy
Mme CHATELAIN Anne	M. MAZZER Patrick	M. VALETTE Thierry
M. GARAY Juan-Cruz	Mme NAY BEN AMOR Magalie	M. RODRIGUEZ Claude
Mme QUILLOT Chantal	M. AURENSAN Jean-Jacques	Mme ROCCHIETTI Sandrine
M. MIRANDE Guilhem	Mme BARATTO Isabelle	M. SOFYS Philippe
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	M. BONNET Paul	Mme BORDES Anne-Marie
M. FELLAH Mohamed	M. GONANO Daniel	M. SANCHEZ David
Mme KHERKHACH Baya	M. BUISSON Patrick	M. KRAS Michel
M. ZAMBONI Thomas	M. ROUX Patrick	Mme MILANI Dominique
Mme LANDRIN Pia	M. BOT Bernard	Mme LABOURNERIE Nadine
M. FARGUE Michaël	M. NOCERA Giuseppe	M. BRANDOLIN Yves
M. FREMY Gilles	M. GRIMA Olivier	M. DUBEDAT Pascal
M. JIMENEZ Jean-Louis	M. DAILLEDOUZE François	M. DELPECH Thierry
Mme BENATTI Sylvie	M. TAVERNIER Christophe	
M. LAFUENTE Jean-Michel	Mme BRUSQUANT Brigitte	
Mme DUPRAT Gisèle	M. DUCOS Jean-Michel	

Absents¹ : M. DELBOSQ Sébastien (absent excusé), Mme GILARD Sidonie (absente excusée), M. PERIE Lionel (absent excusé) et Mme VIGUIE Laurence (absente excusée)¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GRIMA Olivier (Vice-président remplaçant le président sortant de l'EPCI en application des articles L. 2122-17 et L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. JANRAY Dorian a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatre-vingt-un conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Clémence BRANDOLIN ROBERT

M. Juan-Cruz GARAY

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 01 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 84 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 84 _____
- f. Majorité absolue ² 43 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

M. BRUNEAU Laurent	37	Trente sept
M. FARGUE Michaël	04	Quatre
M. GRIMA Olivier	43	Quarante trois

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Olivier GRIMA a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Olivier GRIMA, élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 15 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à 15 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles FREMY	60	Soixante
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Gilles FREMY a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 30 _____

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc GILLY	59	Cinquante neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Jean-Marc GILLY a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59
- f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cécile GENOVESIO	59	Cinquante neuf

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 9
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70
- f. Majorité absolue ⁴ 36

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent BRUNEAU	70	Soixante-dix
.....	
.....	
.....	
.....	

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Laurent BRUNEAU a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 17
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 68
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 65
- f. Majorité absolue ⁴ 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadine LABOURNERIE	65	Soixante cinq
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Nadine LABOURNERIE a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 24
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 08
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53
- f. Majorité absolue ⁴ 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno DUBOS	53	Cinquante trois
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Bruno DUBOS a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 23 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 29 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe MAURIN.....	56	Cinquante six
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Philippe MAURIN a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
- f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Paul BONNET	57	Cinquante sept
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

¹⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Paul BONNET a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 20
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 65
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique MILANI	60	Soixante
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M Dominique MILANI a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 23
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
- f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick ROUX	58	Cinquante huit
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M Patrick ROUX a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 24 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 28 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry VALETTE	55	Cinquante cinq
.....	
.....	
.....	
.....	

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	

²⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M Thierry VALETTE a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 8 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 85 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	36	Trente-six
Philippe SOFYS	41	Quarante et une
.....	
.....	
.....	

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	38	Trente-huit
Philippe SOFYS	42	Quarante deux
.....	
.....	
.....	

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 02 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 83 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 83 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	40	Quarante
Philippe SOFYS	43	Quarante trois
.....	
.....	
.....	

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M Philippe SOFYS a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 27 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne-Marie MASSARDI	53	Cinquante trois
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Mme Anne-Marie MASSARDI a été proclamé(e) treizième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81 _____

²⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 80 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 41 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques AURENSAN	44	Quarante-quatre
Laurence LAMY	36	Trente-six
.....	
.....	
.....	

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M Jean-Jacques AURENSAN a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 08 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 29 _____

³¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine COUDERT	56	Cinquante-six
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Mme Séverine COUDERT a été proclamé(e) quinzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Élection du membre du bureau n° 16

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76

³³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel GONANO	76	Soixante seize
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°16

M Daniel GONANO a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.17. Élection du membre du bureau n°17

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78
- f. Majorité absolue ⁴ 40

³⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BUISSON	78	Soixante-huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	

3.17.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°....

M Patrick BUISSON a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.18. Élection du membre du bureau n° 18

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.18.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76

³⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard BOT	76	Soixante seize
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°18

M Bernard BOT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.19. Élection du membre du bureau n° 19

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.19.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 85 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 85 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

³⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel LAFUENTE	54	Cinquante quatre
Pascale LUGUET	31	Trente et un
.....	
.....	
.....	

3.19.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.19.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.19.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°19

M Jean-Michel LAFUENTE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.20. Élection du membre du bureau n° 20

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.20.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	

⁴¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Laurence LAMY	75	Soixante quinze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°20

Mme Laurence LAMY a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.21. Election du membre du bureau n° 21

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.21.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guiseppe NOCERA	75	Soixante quinze
.....	

⁴³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	

3.21.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.21.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.21.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°21

M Guiseppe NOCERA a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.22. Élection du membre du bureau n° 22

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.22.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 05
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 80
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	79	Soixante dix-neuf
.....	
.....	
.....	

⁴⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.22.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.22.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.22.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°22

M François DAILLEDOUZE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.23. Élection du membre du bureau n° 23

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.23.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe TAVERNIER	77	Soixante dix sept
.....
.....
.....
.....

⁴⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.23.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.23.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.23.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°23

M Christophe TAVERNIER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.24. Élection du membre du bureau n° 24

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.24.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick MAZZER	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.24.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵¹

⁴⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.24.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.24.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°24

M Patrick MAZZER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.25. Élection du membre du bureau n° 25

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.25.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brigitte BRUSQUANT	75	Soixante quinze
.....
.....
.....
.....

3.25.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁵² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.25.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.25.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°25

Mme Brigitte BRUSQUANT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.26. Élection du membre du bureau n° 26

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.26.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel DUCOS	77	Soixante dix-sept
.....
.....
.....
.....

3.26.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁵⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
 f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.26.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.26.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°26

M Jean-Michel DUCOS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.27. Élection du membre du bureau n° 27

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.27.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09 _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76 _____
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70 _____
 f. Majorité absolue ⁴ 36 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-France SALLES	70	Soixante dix
.....
.....
.....
.....

3.27.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
 f. Majorité absolue ⁴ _____

⁵⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.27.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.27.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°27

Mme Marie-France SALLES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.28. Élection du membre du bureau n° 28

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.28.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 38 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles FERAGUS	75	Soixante quinze
.....
.....
.....
.....

3.28.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁵⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.28.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.28.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°28

M Gilles FERAGUS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.29. Election du membre du bureau n° 29

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.29.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David ALEXIS	77	Soixante dix-sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.29.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	

⁶⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....

3.29.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.29.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°29

M David ALEXIS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.30. Election du membre du bureau n° 30

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.30.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe DEGRYSE	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.30.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁶² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.30.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.30.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°30

M Philippe DEGRYSE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.31. Élection du membre du bureau n° 31

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.31.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 77
- f. Majorité absolue ⁴..... 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédérique DURAND	77	Soixante dix sept
.....
.....
.....
.....

3.31.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁶⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.31.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.31.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°31

Mme Frédérique DURAND a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.32. Élection du membre du bureau n° 32

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.32.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cyril GUILBERT	74	Soixante quatorze
.....
.....
.....
.....

3.32.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.32.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁸

⁶⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.32.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°32

M Cyril GUILBERT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.33. Élection du membre du bureau n° 33

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.33.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 05
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 80
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel FAURE	79	Soixante dix neuf
.....
.....
.....
.....

3.33.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.33.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁶⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.33.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°33

M Emmanuel FAURE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.34. Élection du membre du bureau n° 34

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.34.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 79
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Delphine MAZET	79	Soixante dix neuf
.....	
.....	
.....	

3.34.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.34.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁷¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.34.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°34

Mme Delphine MAZET a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.35. Élection du membre du bureau n° 35

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.35.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy GRIALOU	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.35.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.35.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁷³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.35.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°35

M Guy GRIALOU a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.36. Élection du membre du bureau n° 36

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.36.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude RODRIGUEZ	77	Soixante-dix sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.36.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.36.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	

⁷⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	

3.36.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°36

M Claude RODRIGUEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.37. Élection du membre du bureau n° 37

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.37.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandrine ROCCHIETTI	78	Soixante-dix huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.37.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.37.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

⁷⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.37.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°37

Mme Sandrine ROCCHIETTI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.38. Élection du membre du bureau n° 38

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.38.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne- Marie BORDES	77	Soixante-dix sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°38

Mme Anne-Marie BORDES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

⁷⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.39. Élection du membre du bureau n° 39

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.39.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 10 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 38 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David SANCHEZ	74	Soixante quatorze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°39

M David SANCHEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.40. Élection du membre du bureau n° 40

⁸¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.40.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel KRAS	78	Soixante-dix-huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°40

M Michel KRAS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.41. Élection du membre du bureau n° 41

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

⁸³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.41.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves BRANDOLIN	74	Soixante quatorze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°41

M Yves BRANDOLIN a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.42. Élection du membre du bureau n° 42

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.42.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 79

⁸⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal DUBEDAT	79	Soixante dix neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°42

M Pascal DUBEDAT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.43. Election du membre du bureau n° 43

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.43.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____

⁸⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry DELPECH	78	Soixante-dix huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°43

M Thierry DELPECH a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁹¹

.....

.....

.....

.....

.....

⁸⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

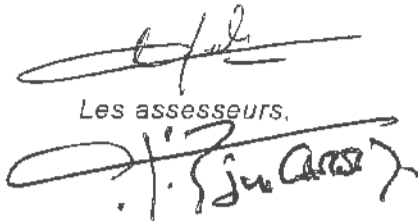
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 avril 2026, à21..... heures, 30..... minutes, en double exemplaire ⁹⁴ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

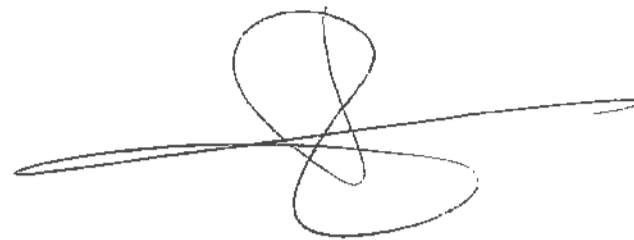
Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire.



Les assesseurs,



⁹⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : **DCA_024/2026 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU DE L'AGGLOMERATION D'AGEN**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Nombre de
délégués en
exercice : **85**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : **81**

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : **04**

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : **04**

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de
séance :

M. JANRAY

Date de la
convocation
dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

Le Conseil Communautaire doit déterminer la composition du Bureau par une délibération.

Le nombre de Vice-présidents est limité à 20% (*arrondi à l'entier supérieur*) de l'effectif du Conseil Communautaire avec un plafond maximum de 15 Vice-présidents. Ce qui représente pour l'Agglomération d'Agen un nombre limité de 15 Vice-présidents compte tenu de l'effectif total de conseillers communautaires.

Il vous est proposé d'ouvrir cette instance à chacune des communes constituant l'Agglomération d'Agen, c'est-à-dire une composition du Bureau à 44 membres dont 1 Président. Ce qui offre une représentativité équitable sur le territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9-2, L.5211-10 et L.5211-41-3,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2021-12-16-002 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 16 décembre 2021, fixant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu le Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif à la « *Gouvernance* », applicables depuis le 1^{er} janvier 2022,

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité

[06 ABSTENTIONS : ELODIE BENARD, MENNI NASSER, CEDRINE MONSEGUR, DOMINIQUE STOLL,
PAUL VO VAN, DORIAN JANRAY]

DECIDE

1°/ DE FIXER la composition du Bureau Communautaire au nombre de 44 membres, dont 1 Président,

2°/ DE FIXER le nombre de Vice-présidents à 15,

3°/ DE FIXER le nombre des autres membres du bureau à 28.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14 / 04 / 2026

Publication le 14 / 04 / 2026

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY

DÉPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical

85

Nombre de conseillers en exercice

85

EPCI :

AGGLOMERATION D'AGEN

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

PROCÈS-VERBAL**DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril

à 18 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical de l'Agglomération d'Agen.

Étaient présents les conseillers communautaires (ou métropolitains) ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M. BRUNEAU Laurent	M. SAVARY Michel	Mme SALLES Marie-France
Mme DELCROS Marjorie	Mme LUGUET Pascale	M. GILLY Jean-Marc
M. DUPONT Pierre	Mme LAMY Laurence	Mme MASSARDI Anne-Marie
Mme LASMAK Naïma	M. MOINEAU Philippe	M. FERAGUS Gilles
M. VO VAN Paul	Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline	Mme COUDERT Séverine
Mme SANZ Amanda	M. RAYSSAC Pascal	M. ALEXIS David
M. JANRAY Dorian	M. DUBOS Bruno	M. DEGRYSE Philippe
Mme BENARD Elodie	Mme RICHASSE Nathalie	Mme DURAND Frédérique
M. STOLL Dominique	M. OLIVIER Vincent	M. FAURE Emmanuel
Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie	Mme CAVALIE Raphaëlle	Mme MAZET Delphine
M. MENNI Nasser	M. GUILBERT Cyril	Mme GENOVESIO Cécile
Mme MONSEGUR Cédrine	Mme MASSONI Sandra	M. MAURIN Philippe
M. ESPIET Philippe	Mme LOURENCO Christelle	M. GRIALOU Guy
Mme CHATELAIN Anne	M. MAZZER Patrick	M. VALETTE Thierry
M. GARAY Juan-Cruz	Mme NAY BEN AMOR Magalie	M. RODRIGUEZ Claude
Mme QUILLOT Chantal	M. AURENSAN Jean-Jacques	Mme ROCCHIETTI Sandrine
M. MIRANDE Guilhem	Mme BARATTO Isabelle	M. SOFYS Philippe
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	M. BONNET Paul	Mme BORDES Anne-Marie
M. FELLAH Mohamed	M. GONANO Daniel	M. SANCHEZ David
Mme KHERKHACH Baya	M. BUISSON Patrick	M. KRAS Michel
M. ZAMBONI Thomas	M. ROUX Patrick	Mme MILANI Dominique
Mme LANDRIN Pia	M. BOT Bernard	Mme LABOURNERIE Nadine
M. FARGUE Michaël	M. NOCERA Giuseppe	M. BRANDOLIN Yves
M. FREMY Gilles	M. GRIMA Olivier	M. DUBEDAT Pascal
M. JIMENEZ Jean-Louis	M. DAILLEDOUZE François	M. DELPECH Thierry
Mme BENATTI Sylvie	M. TAVERNIER Christophe	
M. LAFUENTE Jean-Michel	Mme BRUSQUANT Brigitte	
Mme DUPRAT Gisèle	M. DUCOS Jean-Michel	

Absents¹ : M. DELBOSQ Sébastien (absent excusé), Mme GILARD Sidonie (absente excusée), M. PERIE Lionel (absent excusé) et Mme VIGUIE Laurence (absente excusée)¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GRIMA Olivier (Vice-président remplaçant le président sortant de l'EPCI en application des articles L. 2122-17 et L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. JANRAY Dorian a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatre-vingt-un conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Clémence BRANDOLIN ROBERT

M. Juan-Cruz GARAY

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 01 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 84 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84 _____
- f. Majorité absolue ² 43 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

M. BRUNEAU Laurent	37	Trente sept
M. FARGUE Michaël	04	Quatre
M. GRIMA Olivier	43	Quarante trois

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Olivier GRIMA a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Olivier GRIMA, élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 15 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à 15 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles FREMY	60	Soixante
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Gilles FREMY a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59
- f. Majorité absolue ⁴ 30

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc GILLY	59	Cinquante neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Jean-Marc GILLY a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59
- f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cécile GENOVESIO	59	Cinquante neuf

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 9
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70
- f. Majorité absolue ⁴ 36

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent BRUNEAU	70	Soixante-dix
.....	
.....	
.....	
.....	

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Laurent BRUNEAU a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 17
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 68
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 65
- f. Majorité absolue ⁴ 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadine LABOURNERIE	65	Soixante cinq
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Nadine LABOURNERIE a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 24
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 08
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53
- f. Majorité absolue ⁴ 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno DUBOS	53	Cinquante trois
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Bruno DUBOS a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 23 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 29 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe MAURIN.....	56	Cinquante six
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Philippe MAURIN a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
- f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Paul BONNET	57	Cinquante sept
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

¹⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Paul BONNET a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 20
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 65
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique MILANI	60	Soixante
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M Dominique MILANI a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 23
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
- f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick ROUX	58	Cinquante huit
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M Patrick ROUX a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 24 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 28 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry VALETTE	55	Cinquante cinq
.....	
.....	
.....	
.....	

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	

²⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M Thierry VALETTE a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 8 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 85 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	36	Trente-six
Philippe SOFYS	41	Quarante et une
.....	
.....	
.....	

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	38	Trente-huit
Philippe SOFYS	42	Quarante deux
.....	
.....	
.....	

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 02 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 83 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 83 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	40	Quarante
Philippe SOFYS	43	Quarante trois
.....	
.....	
.....	

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M Philippe SOFYS a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 27 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne-Marie MASSARDI	53	Cinquante trois
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Mme Anne-Marie MASSARDI a été proclamé(e) treizième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81 _____

²⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 80 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 41 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques AURENSAN	44	Quarante-quatre
Laurence LAMY	36	Trente-six
.....	
.....	
.....	

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M Jean-Jacques AURENSAN a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 08 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 29 _____

³¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine COUDERT	56	Cinquante-six
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Mme Séverine COUDERT a été proclamé(e) quinzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Élection du membre du bureau n° 16

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76

³³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel GONANO	76	Soixante seize
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°16

M Daniel GONANO a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.17. Élection du membre du bureau n°17

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78
- f. Majorité absolue ⁴ 40

³⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BUISSON	78	Soixante-huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	

3.17.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°....

M Patrick BUISSON a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.18. Élection du membre du bureau n° 18

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.18.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76

³⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard BOT	76	Soixante seize
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°18

M Bernard BOT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.19. Élection du membre du bureau n° 19

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.19.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 85 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 85 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

³⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel LAFUENTE	54	Cinquante quatre
Pascale LUGUET	31	Trente et un
.....	
.....	
.....	

3.19.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.19.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.19.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°19

M Jean-Michel LAFUENTE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.20. Élection du membre du bureau n° 20

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.20.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	

⁴¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Laurence LAMY	75	Soixante quinze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°20

Mme Laurence LAMY a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.21. Election du membre du bureau n° 21

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.21.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guiseppe NOCERA	75	Soixante quinze
.....	

⁴³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	

3.21.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.21.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.21.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°21

M Guisepe NOCERA a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.22. Élection du membre du bureau n° 22

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.22.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 05 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 80 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	79	Soixante dix-neuf
.....	
.....	
.....	

⁴⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.22.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.22.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.22.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°22

M François DAILLEDOUZE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.23. Élection du membre du bureau n° 23

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.23.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe TAVERNIER	77	Soixante dix sept
.....
.....
.....
.....

⁴⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.23.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.23.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.23.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°23

M Christophe TAVERNIER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.24. Élection du membre du bureau n° 24

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.24.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick MAZZER	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.24.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵¹

⁴⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.24.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.24.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°24

M Patrick MAZZER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.25. Élection du membre du bureau n° 25

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.25.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brigitte BRUSQUANT	75	Soixante quinze
.....
.....
.....
.....

3.25.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁵² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.25.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.25.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°25

Mme Brigitte BRUSQUANT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.26. Élection du membre du bureau n° 26

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.26.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel DUCOS	77	Soixante dix-sept
.....
.....
.....
.....

3.26.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁵⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.26.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.26.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°26

M Jean-Michel DUCOS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.27. Élection du membre du bureau n° 27

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.27.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70
- f. Majorité absolue ⁴ 36

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-France SALLES	70	Soixante dix
.....
.....
.....
.....

3.27.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

⁵⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.27.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.27.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°27

Mme Marie-France SALLES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.28. Élection du membre du bureau n° 28

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.28.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 38 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles FERAGUS	75	Soixante quinze
.....
.....
.....
.....

3.28.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁵⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.28.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.28.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°28

M Gilles FERAGUS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.29. Election du membre du bureau n° 29

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.29.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David ALEXIS	77	Soixante dix-sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.29.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	

⁶⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....

3.29.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.29.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°29

M David ALEXIS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.30. Election du membre du bureau n° 30

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.30.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe DEGRYSE	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.30.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁶² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.30.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.30.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°30

M Philippe DEGRYSE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.31. Élection du membre du bureau n° 31

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.31.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 77
- f. Majorité absolue ⁴..... 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédérique DURAND	77	Soixante dix sept
.....
.....
.....
.....

3.31.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁶⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.31.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.31.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°31

Mme Frédérique DURAND a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.32. Élection du membre du bureau n° 32

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.32.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cyril GUILBERT	74	Soixante quatorze
.....
.....
.....
.....

3.32.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.32.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁸

⁶⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.32.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°32

M Cyril GUILBERT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.33. Élection du membre du bureau n° 33

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.33.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 05
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 80
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel FAURE	79	Soixante dix neuf
.....
.....
.....
.....

3.33.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.33.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁶⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.33.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°33

M Emmanuel FAURE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.34. Élection du membre du bureau n° 34

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.34.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 79
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Delphine MAZET	79	Soixante dix neuf
.....
.....
.....
.....

3.34.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.34.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁷¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.34.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°34

Mme Delphine MAZET a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.35. Élection du membre du bureau n° 35

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.35.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy GRIALOU	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.35.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.35.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁷³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.35.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°35

M Guy GRIALOU a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.36. Élection du membre du bureau n° 36

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.36.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude RODRIGUEZ	77	Soixante-dix sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.36.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.36.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	

⁷⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	

3.36.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°36

M Claude RODRIGUEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.37. Élection du membre du bureau n° 37

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.37.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandrine ROCCHIETTI	78	Soixante-dix huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.37.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.37.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

⁷⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.37.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°37

Mme Sandrine ROCCHIETTI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.38. Élection du membre du bureau n° 38

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.38.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne- Marie BORDES	77	Soixante-dix sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°38

Mme Anne-Marie BORDES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

⁷⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.39. Élection du membre du bureau n° 39

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.39.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 10 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 38 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David SANCHEZ	74	Soixante quatorze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°39

M David SANCHEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.40. Élection du membre du bureau n° 40

⁸¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.40.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel KRAS	78	Soixante-dix-huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°40

M Michel KRAS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.41. Élection du membre du bureau n° 41

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

⁸³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.41.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves BRANDOLIN	74	Soixante quatorze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°41

M Yves BRANDOLIN a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.42. Élection du membre du bureau n° 42

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.42.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 79

⁸⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal DUBEDAT	79	Soixante dix neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°42

M Pascal DUBEDAT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.43. Élection du membre du bureau n° 43

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.43.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____

⁸⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry DELPECH	78	Soixante-dix huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°43

M Thierry DELPECH a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁹¹

.....

.....

.....

.....

.....

⁸⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

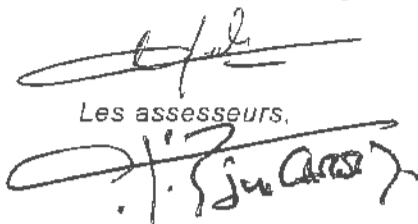
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 avril 2026, à21..... heures, 30..... minutes, en double exemplaire ⁹⁴ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

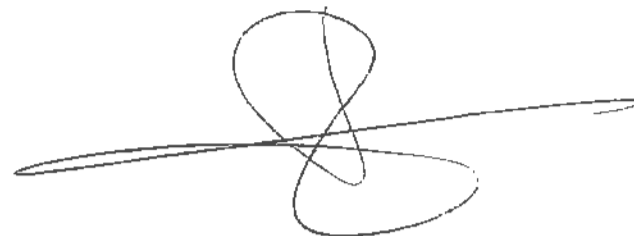
Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire.



Les assesseurs,



⁹⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : **DCA_025/2026 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AGGLOMERATION D'AGEN**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Nombre de
délégués en
exercice : **85**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : **81**

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : **04**

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : **04**

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de
séance :

M. JANRAY

Date de la
convocation
dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

Les Vice-Présidents et Membres du Bureau sont élus **au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.**

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau au scrutin uninominal à trois tours, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste. Ce mode de scrutin, individuel, exclut par conséquent toute obligation de parité.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Le Président procède à l'appel de chaque candidature par poste à pourvoir. Le vote interviendra par voie électronique conformément au règlement intérieur en vigueur. Cette modalité de vote permet également de respecter le caractère secret du scrutin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

Vu l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°47-2021-12-16-002 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 16 décembre 2021, fixant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,

Vu l'arrêté n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu le Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif à la « *Gouvernance* », applicables depuis le 1^{er} Janvier 2022,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION Prend acte du résultat des élections et **DECIDE**

1°/ DE PROCLAMER les conseillers communautaires suivants élus **Vice-présidents** conformément au procès-verbal de l'élection annexé :

- 1^{er} Vice-président : Monsieur FREMY Gilles (Le Passage d'Agen)
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur GILLY Jean-Marc (Estillac)
- 3^{ème} Vice-présidente : Madame GENOVESIO Cécile (Saint Caprais de Lerm)
- 4^{ème} Vice-président : Monsieur BRUNEAU Laurent (Agen)
- 5^{ème} Vice-présidente : Madame LABOURNERIE Nadine (Sauvagnas)
- 6^{ème} Vice-président : Monsieur DUBOS Bruno (Foulayronnes)
- 7^{ème} Vice-président : Monsieur MAURIN Philippe (Saint Hilaire de Lusignan)
- 8^{ème} Vice-président : Monsieur BONNET Paul (Astaffort)

- 9^{ème} Vice-présidente : Madame MILANI Dominique (Sainte Colombe en Bruilhois)
- 10^{ème} Vice-président : Monsieur ROUX Patrick (Beauville)
- 11^{ème} Vice-président : Monsieur VALETTE Thierry (Saint Martin de Beauville)
- 12^{ème} Vice-président : Monsieur SOFYS Thierry (Saint Pierre de Clairac)
- 13^{ème} Vice-présidente : Madame MASSARDI Anne-Marie (Fals)
- 14^{ème} Vice-président : Monsieur AURENSAN Jean-Jacques (Layrac)
- 15^{ème} Vice-présidente : Madame COUDERT Séverine (Laplume)

2°/ DE PROCLAMER les conseillers communautaires suivants élus **Membres du Bureau** conformément au procès-verbal de l'élection annexé :

- | | |
|---|-------------------------|
| • Membre du Bureau pour Aubiac : | M. GONANO Daniel |
| • Membre du Bureau pour Bajamont : | M. BUISSON Patrick |
| • Membre du Bureau pour Blaymont : | M. BOT Bernard |
| • Membre du Bureau pour Boé : | M. LAFUENTE Jean-Michel |
| • Membre du Bureau pour Bon-Encontre : | Mme LAMY Laurence |
| • Membre du Bureau pour Brax : | M. NOCERA Giuseppe |
| • Membre du Bureau pour Caudecoste : | M. DAILLEDOUZE François |
| • Membre du Bureau pour Cauzac : | M. TAVERNIER Christophe |
| • Membre du Bureau pour Colayrac St Cirq : | M. MAZZER Patrick |
| • Membre du Bureau pour Cuq : | Mme BRUSQUANT Brigitte |
| • Membre du Bureau pour Dondas : | M. DUCOS Jean-Michel |
| • Membre du Bureau pour Engayrac : | Mme SALLES Marie-France |
| • Membre du Bureau pour Lafox : | M. FERAGUS Gilles |
| • Membre du Bureau pour La Sauvetat de Savères : | M. ALEXIS David |
| • Membre du Bureau pour Marmont-Pachas : | M. DEGRYSE Philippe |
| • Membre du Bureau pour Moirax : | Mme DURAND Frédérique |
| • Membre du Bureau pour Pont-du-Casse : | M. GUILBERT Cyril |
| • Membre du Bureau pour Puymirol : | M. FAURE Emmanuel |
| • Membre du Bureau pour Roquefort : | Mme MAZET Delphine |
| • Membre du Bureau pour St. Jean de Thurac : | M. GRIALOU Guy |
| • Membre du Bureau pour Saint-Maurin : | M. RODRIGUEZ Claude |
| • Membre du Bureau pour St. Nicolas de la Balerme : | Mme ROCCHIETTI Sandrine |
| • Membre du Bureau pour St. Romain le Noble : | Mme BORDES Anne-Marie |
| • Membre du Bureau pour Saint-Sixte : | M. SANCHEZ David |
| • Membre du Bureau pour Saint-Urcisse : | M. KRAS Michel |
| • Membre du Bureau pour Sauveterre-Saint-Denis : | M. BRANDOLIN Yves |
| • Membre du Bureau pour Sérignac sur Garonne : | M. DUBEDAT Pascal |
| • Membre du Bureau pour Tayrac : | M. DELPECH Thierry |

3°/ DE LES DECLARER INSTALLES.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14. / 04 / 2026

Publication le 14 / 04 / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY

DÉPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical

85

Nombre de conseillers en exercice

85

EPCI :

AGGLOMERATION D'AGEN

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

PROCÈS-VERBAL**DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril

à 18 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical de l'Agglomération d'Agén.

Étaient présents les conseillers communautaires (ou métropolitains) ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M. BRUNEAU Laurent	M. SAVARY Michel	Mme SALLES Marie-France
Mme DELCROS Marjorie	Mme LUGUET Pascale	M. GILLY Jean-Marc
M. DUPONT Pierre	Mme LAMY Laurence	Mme MASSARDI Anne-Marie
Mme LASMAK Naïma	M. MOINEAU Philippe	M. FERAGUS Gilles
M. VO VAN Paul	Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline	Mme COUDERT Séverine
Mme SANZ Amanda	M. RAYSSAC Pascal	M. ALEXIS David
M. JANRAY Dorian	M. DUBOS Bruno	M. DEGRYSE Philippe
Mme BENARD Elodie	Mme RICHASSE Nathalie	Mme DURAND Frédérique
M. STOLL Dominique	M. OLIVIER Vincent	M. FAURE Emmanuel
Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie	Mme CAVALIE Raphaëlle	Mme MAZET Delphine
M. MENNI Nasser	M. GUILBERT Cyril	Mme GENOVESIO Cécile
Mme MONSEGUR Cédrine	Mme MASSONI Sandra	M. MAURIN Philippe
M. ESPIET Philippe	Mme LOURENCO Christelle	M. GRIALOU Guy
Mme CHATELAIN Anne	M. MAZZER Patrick	M. VALETTE Thierry
M. GARAY Juan-Cruz	Mme NAY BEN AMOR Magalie	M. RODRIGUEZ Claude
Mme QUILLOT Chantal	M. AURENSAN Jean-Jacques	Mme ROCCHIETTI Sandrine
M. MIRANDE Guilhem	Mme BARATTO Isabelle	M. SOFYS Philippe
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	M. BONNET Paul	Mme BORDES Anne-Marie
M. FELLAH Mohamed	M. GONANO Daniel	M. SANCHEZ David
Mme KHERKHACH Baya	M. BUISSON Patrick	M. KRAS Michel
M. ZAMBONI Thomas	M. ROUX Patrick	Mme MILANI Dominique
Mme LANDRIN Pia	M. BOT Bernard	Mme LABOURNERIE Nadine
M. FARGUE Michaël	M. NOCERA Giuseppe	M. BRANDOLIN Yves
M. FREMY Gilles	M. GRIMA Olivier	M. DUBEDAT Pascal
M. JIMENEZ Jean-Louis	M. DAILLEDOUZE François	M. DELPECH Thierry
Mme BENATTI Sylvie	M. TAVERNIER Christophe	
M. LAFUENTE Jean-Michel	Mme BRUSQUANT Brigitte	
Mme DUPRAT Gisèle	M. DUCOS Jean-Michel	

Absents¹ : M. DELBOSQ Sébastien (absent excusé), Mme GILARD Sidonie (absente excusée), M. PERIE Lionel (absent excusé) et Mme VIGUIE Laurence (absente excusée)¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GRIMA Olivier (Vice-président remplaçant le président sortant de l'EPCI en application des articles L. 2122-17 et L. 5211-2 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. JANRAY Dorian a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme JEAN-MEILLIER Anne-Marie reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatre-vingt-un conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

Mme Clémence BRANDOLIN ROBERT

M. Juan-Cruz GARAY

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 01 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 84 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84 _____
- f. Majorité absolue ² 43 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

M. BRUNEAU Laurent	37	Trente sept
M. FARGUE Michaël	04	Quatre
M. GRIMA Olivier	43	Quarante trois

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Olivier GRIMA a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Olivier GRIMA, élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 15 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à 15 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles FREMY	60	Soixante
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Gilles FREMY a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 30 _____

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc GILLY	59	Cinquante neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Jean-Marc GILLY a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59
- f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cécile GENOVESIO	59	Cinquante neuf

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 9
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70
- f. Majorité absolue ⁴ 36

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent BRUNEAU	70	Soixante-dix
.....	
.....	
.....	
.....	

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Laurent BRUNEAU a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 17
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 68
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 65
- f. Majorité absolue ⁴ 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nadine LABOURNERIE	65	Soixante cinq
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Nadine LABOURNERIE a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 24
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 08
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53
- f. Majorité absolue ⁴ 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno DUBOS	53	Cinquante trois
.....	
.....	
.....	
.....	

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Bruno DUBOS a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 23 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 29 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe MAURIN.....	56	Cinquante six
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Philippe MAURIN a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
- f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Paul BONNET	57	Cinquante sept
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

¹⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Paul BONNET a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 20
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 65
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 60
- f. Majorité absolue ⁴ 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique MILANI	60	Soixante
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M Dominique MILANI a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 23
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 62
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 04
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 58
- f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick ROUX	58	Cinquante huit
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M Patrick ROUX a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 24 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 61 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 55 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 28 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry VALETTE	55	Cinquante cinq
.....	
.....	
.....	
.....	

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	

²⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M Thierry VALETTE a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 8 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 85 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	36	Trente-six
Philippe SOFYS	41	Quarante et une
.....	
.....	
.....	

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 84 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	38	Trente-huit
Philippe SOFYS	42	Quarante deux
.....	
.....	
.....	

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 02 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 83 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 83 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	40	Quarante
Philippe SOFYS	43	Quarante trois
.....	
.....	
.....	

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M Philippe SOFYS a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 63 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 53 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 27 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne-Marie MASSARDI	53	Cinquante trois
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Mme Anne-Marie MASSARDI a été proclamé(e) treizième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81 _____

²⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 80 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 41 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques AURENSAN	44	Quarante-quatre
Laurence LAMY	36	Trente-six
.....	
.....	
.....	

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M Jean-Jacques AURENSAN a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 21 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 64 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 08 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 56 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 29 _____

³¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine COUDERT	56	Cinquante-six
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Mme Séverine COUDERT a été proclamé(e) quinzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Élection du membre du bureau n° 16

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76

³³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel GONANO	76	Soixante seize
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°16

M Daniel GONANO a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.17. Élection du membre du bureau n°17

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78
- f. Majorité absolue ⁴ 40

³⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BUISSON	78	Soixante-huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.17.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	

3.17.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°....

M Patrick BUISSON a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.18. Élection du membre du bureau n° 18

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.18.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76

³⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard BOT	76	Soixante seize
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.18.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°18

M Bernard BOT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.19. Élection du membre du bureau n° 19

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.19.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 85 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 85 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 43 _____

³⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel LAFUENTE	54	Cinquante quatre
Pascale LUGUET	31	Trente et un
.....	
.....	
.....	

3.19.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.19.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.19.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°19

M Jean-Michel LAFUENTE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.20. Élection du membre du bureau n° 20

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.20.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	

⁴¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Laurence LAMY	75	Soixante quinze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.20.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°20

Mme Laurence LAMY a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.21. Election du membre du bureau n° 21

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.21.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 4
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guiseppe NOCERA	75	Soixante quinze
.....	

⁴³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	

3.21.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.21.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

3.21.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°21

M Guiseppe NOCERA a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.22. Élection du membre du bureau n° 22

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.22.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 05 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 80 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAILLEDOUZE	79	Soixante dix-neuf
.....	
.....	
.....	

⁴⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.22.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.22.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.22.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°22

M François DAILLEDOUZE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.23. Élection du membre du bureau n° 23

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.23.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe TAVERNIER	77	Soixante dix sept
.....
.....
.....
.....

⁴⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.23.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.23.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.23.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°23

M Christophe TAVERNIER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.24. Élection du membre du bureau n° 24

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.24.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 04
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 81
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick MAZZER	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.24.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵¹

⁴⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.24.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.24.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°24

M Patrick MAZZER a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.25. Élection du membre du bureau n° 25

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.25.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Brigitte BRUSQUANT	75	Soixante quinze
.....
.....
.....
.....

3.25.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁵² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.25.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.25.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°25

Mme Brigitte BRUSQUANT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.26. Élection du membre du bureau n° 26

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.26.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel DUCOS	77	Soixante dix-sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.26.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁵⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.26.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.26.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°26

M Jean-Michel DUCOS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.27. Élection du membre du bureau n° 27

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.27.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 70
- f. Majorité absolue ⁴ 36

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-France SALLES	70	Soixante dix
.....
.....
.....
.....

3.27.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

⁵⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.27.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.27.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°27

Mme Marie-France SALLES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.28. Élection du membre du bureau n° 28

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.28.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 75 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 38 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles FERAGUS	75	Soixante quinze
.....
.....
.....
.....

3.28.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁵⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁵⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.28.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.28.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°28

M Gilles FERAGUS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.29. Election du membre du bureau n° 29

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.29.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David ALEXIS	77	Soixante dix-sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.29.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	

⁶⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....
.....
.....

3.29.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.29.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°29

M David ALEXIS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.30. Election du membre du bureau n° 30

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.30.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe DEGRYSE	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.30.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁶² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.30.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.30.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°30

M Philippe DEGRYSE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.31. Élection du membre du bureau n° 31

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.31.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 77
- f. Majorité absolue ⁴..... 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédérique DURAND	77	Soixante dix sept
.....
.....
.....
.....

3.31.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁶⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.31.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.31.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°31

Mme Frédérique DURAND a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.32. Élection du membre du bureau n° 32

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.32.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Cyril GUILBERT	74	Soixante quatorze
.....
.....
.....
.....

3.32.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.32.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁸

⁶⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.32.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°32

M Cyril GUILBERT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.33. Élection du membre du bureau n° 33

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.33.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 05
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 80
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel FAURE	79	Soixante dix neuf
.....
.....
.....
.....

3.33.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.33.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

⁶⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.33.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°33

M Emmanuel FAURE a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.34. Élection du membre du bureau n° 34

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.34.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 79
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79
- f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Delphine MAZET	79	Soixante dix neuf
.....
.....
.....

3.34.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.34.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

⁷¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.34.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°34

Mme Delphine MAZET a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.35. Élection du membre du bureau n° 35

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.35.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 08
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 77
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 76
- f. Majorité absolue ⁴ 39

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy GRIALOU	76	Soixante seize
.....
.....
.....
.....

3.35.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.35.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

⁷³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.35.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°35

M Guy GRIALOU a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.36. Élection du membre du bureau n° 36

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.36.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude RODRIGUEZ	77	Soixante-dix sept
.....
.....
.....
.....

3.36.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.36.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁷⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....	
.....	
.....	

3.36.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°36

M Claude RODRIGUEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.37. Élection du membre du bureau n° 37

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.37.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandrine ROCCHIETTI	78	Soixante-dix huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.37.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.37.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	

⁷⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.37.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°37

Mme Sandrine ROCCHIETTI a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.38. Élection du membre du bureau n° 38

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.38.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 77 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 39 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Anne- Marie BORDES	77	Soixante-dix sept
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.38.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°38

Mme Anne-Marie BORDES a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

⁷⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.39. Élection du membre du bureau n° 39

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.39.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 10 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 75 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 01 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 38 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David SANCHEZ	74	Soixante quatorze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸¹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸²

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.39.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°39

M David SANCHEZ a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.40. Élection du membre du bureau n° 40

⁸¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.40.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel KRAS	78	Soixante-dix-huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸³

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁴

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.40.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°40

M Michel KRAS a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.41. Élection du membre du bureau n° 41

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

⁸³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.41.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 09
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 76
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 02
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 74
- f. Majorité absolue ⁴ 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves BRANDOLIN	74	Soixante quatorze
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁵

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁶

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.41.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°41

M Yves BRANDOLIN a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.42. Élection du membre du bureau n° 42

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.42.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 06
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 79

⁸⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 79 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 40 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal DUBEDAT	79	Soixante dix neuf
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁷

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸⁸

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.42.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°42

M Pascal DUBEDAT a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

3.43. Election du membre du bureau n° 43

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.43.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 07 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 78 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 78 _____

⁸⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

f. Majorité absolue ⁴ 40

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry DELPECH	78	Soixante-dix huit
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸⁹

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹⁰

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

3.43.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°43

M Thierry DELPECH a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁹¹

.....

.....

.....

.....

.....

⁸⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁹¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

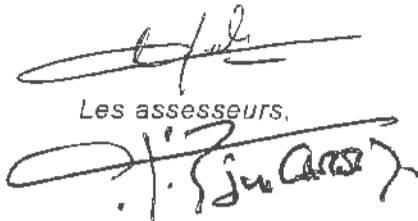
5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 avril 2026, à21..... heures, 30..... minutes, en double exemplaire ⁹⁴ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

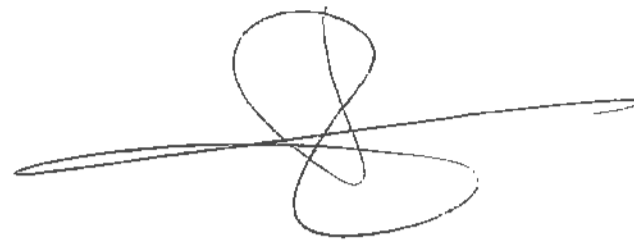
Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire.



Les assesseurs,



⁹⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : DCA_026/2026 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Nombre de
délégués en
exercice : 85

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 81

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : 04

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : 04

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de
séance :

M. JANRAY

Date de la
convocation
dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

De plus, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

De même, ne peuvent faire l'objet d'une délégation les conventions de fonds de concours qui doivent donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple des organes délibérants de la commune et de l'EPCI.

Il est proposé au Conseil, pour des raisons d'efficacité de gestion, de permettre la mise en œuvre de ces compétences au travers du processus de délégation décrit ci-après.

1. SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS FINANCIERES ET PROCEDURES CONVENTIONNELLES

- 1.1 Prendre toute décision concernant l'attribution et le règlement des subventions, participations, conventions nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération d'Agen d'un montant supérieur à 10 000 € TTC.
- 1.2 Prendre toute décision pour la passation des conventions relatives à des projets ou travaux d'investissement dont l'incidence financière est inférieure à 300 000 € HT dès lors que c'est inscrit au budget.

2. FONCIER

- 2.1 Acquisition et cession de bien :

- 2.1.1 Acquisition de biens mobiliers et immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € TTC ainsi que toute acquisition par le biais d'une convention de portage foncier.
- 2.1.2 Cessions de terrains et de biens immobiliers sans limite de montant.
- 2.1.3 Fixer dans les limites de l'estimation du service de la Direction Immobilière de l'Etat, le montant des offres de l'Agglomération d'Agen ainsi que notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

3. ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1 Adhésion à des établissements privés dans le cadre des compétences de l'Agglomération d'Agen, désignation des représentants correspondants et renouvellements afférents.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu l'article 3.2 du Chapitre 3 du Titre II des statuts de l'Agglomération d'Agen donnant délégation au Bureau pour les matières que le Conseil d'Agglomération lui confère conformément aux dispositions de l'article 1.5 des présents statuts et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité des votants

[73 POUR]

[2 CONTRE : M. DAILLEDOUZE, M. JANRAY]

[10 ABSTENTION : MME BENARD, MME CHATELAIN, M. GARAY, M. MENNI, M. MIRANDE, MME QUILLOT, MME SANZ, M. STOLL, MME VIGUIE, M. VO VAN]

DECIDE

1°/ D'ACCORDER AU BUREAU une délégation permanente concernant les domaines détaillés ci-après, à charge pour le Président d'en rendre compte à chaque réunion du Conseil :

1. SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS FINANCIERES ET PROCEDURES CONVENTIONNELLES

- 1.1 Prendre toute décision concernant l'attribution et le règlement des subventions, participations, conventions nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération d'Agen d'un montant supérieur à 10 000 € TTC.
- 1.2 Prendre toute décision pour la passation des conventions relatives à des projets ou travaux d'investissement dont l'incidence financière est inférieure à 300 000 € HT dès lors que c'est inscrit au budget.

2. FONCIER

2.1 Acquisition et cession de bien :

- 2.1.1 Acquisition de biens mobiliers et immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € TTC ainsi que toute acquisition par le biais d'une convention de portage foncier,
- 2.1.2 Cessions de terrains et de biens immobiliers sans limite de montant.
- 2.1.3 Fixer dans les limites de l'estimation du service de la Direction Immobilière de l'Etat, le montant des offres de l'Agglomération d'Agen ainsi que notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

3. ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1 Adhésion à des établissements privés dans le cadre des compétences de l'Agglomération d'Agen, désignation des représentants correspondants et renouvellements afférents.

2°/ DE RAPPELER que lors de chaque réunion du Conseil d'Agglomération, le Président rendra compte des attributions exercées par le Bureau, par délégation de l'Assemblée délibérante.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14 / 04 / 2026

Publication le 14 / 04 / 2026

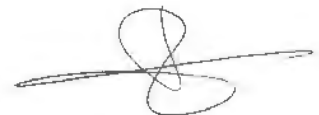
Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire de séance



Olivier GRIMA



Dorian JANRAY



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : DCA_027/2026 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Nombre de
délégués en
exercice : 85

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 81

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : 04

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : 04

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de
séance :

M. JANRAY

Date de la
convocation
dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

De plus, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte de ses propres travaux et des décisions prises en vertu de ses délégations.

De même, ne peuvent faire l'objet d'une délégation les conventions de fonds de concours qui doivent donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple des organes délibérants de la commune et de l'EPCI.

Il est proposé au conseil, pour des raisons d'efficacité de gestion, de permettre la mise en œuvre de ces compétences au travers du processus de délégation décrit ci-après.

1. COMMANDE PUBLIQUE

- 1.1. Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.
- 1.2. Toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.
- 1.3. Toute décision concernant les conventions de groupement de commandes, les conventions de mandat et notamment les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

1.4. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux avant toute décision du Conseil d'Agglomération sur le choix d'un mode de gestion d'un service public.

2. SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS FINANCIERES – PROCEDURES CONVENTIONNELLES

2.1. Prendre toute décision concernant l'attribution, le règlement des subventions ainsi que les participations et signer les conventions nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération d'Agen d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € TTC.

2.2. Prendre toute décision et signer toutes les conventions relatives aux servitudes entre l'Agglomération d'Agen et les tiers.

2.3. Contractualiser avec les concessionnaires (*ERDF, GRDF, SDEE...*) et notamment dans le cadre des réseaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

3. CONTENTIEUX

3.1. Signer les conventions d'honoraires et régler les frais afférents aux avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

3.2. D'intenter au nom de l'Agglomération d'Agen les actions en justice ou de défendre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dans les actions intentées contre lui, dans le cadre de tous types d'instances (*référé et affaires au fond en première instance, appel et pourvoi en cassation*) et devant toutes juridictions (*judiciaires et administratives*).

3.3. Approbation, signature et exécution des protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige au sens de l'article 2044 du Code Civil mais aussi dans le cadre d'un litige relatif au service public dans la limite de 1 million d'euros.

4. FINANCES

4.1. Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés et valider les plans de financement associés.

4.2. Prendre toute décision concernant la réalisation des lignes de Trésorerie.

4.3. Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite de 30 millions d'euros par budget et par an et adoption des actes nécessaires.

4.4. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

4.5. Aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 50 000 € TTC.

4.6. Toute décision concernant les demandes de remboursement anticipé d'emprunt dans la limite des crédits ouverts, ainsi que la mise en œuvre de tous les instruments de couverture.

4.7. Le réaménagement de la dette de l'Agglomération d'Agen.

4.8. Octroyer des garanties d'emprunt et de cautionnement.

5. FONCIER

5.1. Exercice du droit de préemption et du droit de priorité :

5.1.1. Exercer au nom de l'Agglomération d'Agen les droits de préemption ainsi que le droit de priorité définis par le Code de l'Urbanisme, qu'elle en soit titulaire ou délégataire.

5.1.2. Déléguer au nom de l'Agglomération d'Agen l'exercice de ces droits de préemption et du droit de priorité selon les dispositions et les conditions prévues aux articles L.211-2 et L.213-3 du Code de l'Urbanisme.

6. URBANISME

6.1. Signature des arrêtés d'enquête publique après approbation du programme ou de l'opération décidés par le Conseil Communautaire.

6.2. Saisir au nom de la l'Agglomération d'Agen la Commission Départementale d'Aménagement Commercial selon les dispositions prévues à l'article L.752-4 du Code du Commerce.

6.3. Approbation, signature et exécution de toute convention de participation financière liée exclusivement aux autorisations d'urbanisme (Projets Urbains Partenariaux (PUP), Participation pour réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), ...).

6.4. Signature des demandes d'autorisation d'urbanisme de l'Agglomération d'Agen.

7. ADMINISTRATION GENERALE

7.1. Toute décision concernant le traitement automatisé d'informations nominatives.

7.2. Accepter les dons et les legs qui ne sont pas grevés de conditions ni de charges.

7.3. Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, y compris les conventions relatives aux occupations du domaine public et du domaine privé entre l'Agglomération d'Agen et les tiers.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. Fixer les règles de la prise en charge des frais réels d'hébergement occasionnés par toute mission à durée limitée.

9. PATRIMOINE

9.1. Classer (lorsque le Code Général de la propriété des personnes publiques l'exige) ou déclasser des biens dans le domaine public.

9.2. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive.

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°47-2021-12-16-002 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 16 décembre 2021, fixant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.

Vu l'arrêté n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu l'article 1.5 du Chapitre 1 du Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen relatif aux délégations du Conseil au Président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité des votants

[68 POUR]

[13 CONTRE : MME ANNETTE-OGIER, MME BENARD, MME DELCROS, M. DUPONT, M. GARAY, M. JANRAY, M. MIRANDE, M. MOINEAU, MME MONSEGUR, MME QUILLOT, MME SANZ, MME VIGUIE, M. VO VAN]

[04 ABSTENTION : MME CHATELAIN, MME LAMY, M. MENNI, M. STOLL]

DECIDE

1°/ D'ACCORDER au **PRESIDENT** une délégation permanente concernant les domaines ci-après, à charge pour lui d'en rendre compte à chaque réunion du Conseil :

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1. Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

1.2. Toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

1.3. Toute décision concernant les conventions de groupement de commandes, les conventions de mandat et notamment les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

- 1.4. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux avant toute décision du Conseil d'Agglomération sur le choix d'un mode de gestion d'un service public.

2. SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS FINANCIERES – PROCEDURES CONVENTIONNELLES

- 2.1. Prendre toute décision concernant l'attribution, le règlement des subventions ainsi que les participations et signer les conventions nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération d'Agen d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € TTC.
- 2.2. Prendre toute décision et signer toutes les conventions relatives aux servitudes entre l'Agglomération d'Agen et les tiers.
- 2.3. Contractualiser avec les concessionnaires (*ERDF, GRDF, SDEE...*) et notamment dans le cadre des réseaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

3. CONTENTIEUX

- 3.1. Signer les conventions d'honoraires et régler les frais afférents aux avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 3.2. D'intenter au nom de l'Agglomération d'Agen les actions en justice ou de défendre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dans les actions intentées contre lui, dans le cadre de tous types d'instances (*référé et affaires au fond en première instance, appel et pourvoi en cassation*) et devant toutes juridictions (*judiciaires et administratives*).
- 3.3. Approbation, signature et exécution des protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige au sens de l'article 2044 du Code Civil mais aussi dans le cadre d'un litige relatif au service public dans la limite de 1 million d'euros.

4. FINANCES

- 4.1. Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés et valider les plans de financement associés.
- 4.2. Prendre toute décision concernant la réalisation des lignes de Trésorerie.
- 4.3. Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite de 30 millions d'euros par budget et par an et adoption des actes nécessaires.
- 4.4. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- 4.5. Aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 50 000 € TTC.

- 4.6. Toute décision concernant les demandes de remboursement anticipé d'emprunt dans la limite des crédits ouverts, ainsi que la mise en œuvre de tous les instruments de couverture.
- 4.7. Le réaménagement de la dette de l'Agglomération d'Agen.
- 4.8. Octroyer des garanties d'emprunt et de cautionnement.

5. FONCIER

5.1. Exercice du droit de préemption et du droit de priorité :

5.1.1. Exercer au nom de l'Agglomération d'Agen les droits de préemption ainsi que le droit de priorité définis par le Code de l'Urbanisme, qu'elle en soit titulaire ou délégataire.

5.1.2. Déléguer au nom de l'Agglomération d'Agen l'exercice de ces droits de préemption et du droit de priorité selon les dispositions et les conditions prévues aux articles L.211-2 et L.213-3 du Code de l'Urbanisme.

6. URBANISME

- 6.1. Signature des arrêtés d'enquête publique après approbation du programme ou de l'opération décidés par le Conseil Communautaire.
- 6.2. Saisir au nom de la l'Agglomération d'Agen la Commission Départementale d'Aménagement Commercial selon les dispositions prévues à l'article L.752-4 du Code du Commerce.
- 6.3. Approbation, signature et exécution de toute convention de participation financière liée exclusivement aux autorisations d'urbanisme (Projets Urbains Partenariaux (PUP), Participation pour réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), ...).
- 6.4. Signature des demandes d'autorisation d'urbanisme de l'Agglomération d'Agen.

7. ADMINISTRATION GENERALE

- 7.1. Toute décision concernant le traitement automatisé d'informations nominatives.
- 7.2. Accepter les dons et les legs qui ne sont pas grevés de conditions ni de charges.
- 7.3. Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, y compris les conventions relatives aux occupations du domaine public et du domaine privé entre l'Agglomération d'Agen et les tiers.

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Fixer les règles de la prise en charge des frais réels d'hébergement occasionnés par toute mission à durée limitée.

9. PATRIMOINE

- 9.1. Classer (lorsque le Code Général de la propriété des personnes publiques l'exige) ou déclasser des biens dans le domaine public.
- 9.2. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive.

2°/ DE RAPPELER que le Président rendra compte lors de chaque réunion du Conseil d'Agglomération, des décisions prises en vertu de ses délégations.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14. / 04 / 2026

Publication le 14 / 04. / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : DCA_028/2026 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Nombre de
délégués en
exercice : 85

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 81

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYS, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : 04

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : 04

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de
séance :

M. JANRAY

Date de la
convocation
dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

Le contenu du Règlement Intérieur est fixé librement par le Conseil d'Agglomération dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce Règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement des instances de l'Agglomération d'Agen, ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le Règlement Intérieur a pour objet de :

- **Préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances** de l'Agglomération d'Agen, conformément aux règles législatives, réglementaires et statutaires avec pour objectif de favoriser les échanges et les débats, dans le respect de la démocratie,
- **Conforter la sécurité du processus décisionnel de l'établissement**, le droit des élus (expression, amendements, information) et la transparence de la gestion des instances décisionnelles, en préservant la confidentialité des dossiers lorsqu'elle s'impose par le droit.

Depuis 2022, l'Agglomération d'Agen a mis en place la visio-conférence ainsi que l'audioconférence et le vote électronique lors des réunions des instances communautaires. La délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, a ainsi validé le recours à ces procédés.

Dans la perspective de la séance d'installation du nouveau Conseil d'Agglomération et afin d'harmoniser les modalités dans les différents documents réglementaires qui régissent les instances, il convient aujourd'hui, d'intégrer formellement dans le Règlement Intérieur des instances de l'Agglomération d'Agen les modalités de l'usage de la visio-conférence et de l'audioconférence.

Pour ce faire, en conformité avec la délibération du 20 janvier 2022, il vous est proposé d'intégrer dans le Règlement Intérieur des Instances de l'Agglomération d'Agen, au sein du Chapitre 10 intitulé « Visioconférence » du Titre I portant sur le Conseil d'Agglomération, la rédaction suivante :

« L'Agglomération d'Agen met en œuvre les modalités de réunion à distance de ses organes délibérants, en visio-conférence ou en audioconférence, ainsi que les modalités du vote électronique, conformément à l'article L.5211-11-1 du CGCT et au décret n°2020-904 du 24 juillet 2020, venu préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif au travers des articles R. 5211-2 et suivants.

Ainsi, le caractère public des réunions en visio-conférence ou audioconférence demeure respecté dès lors que les séances sont toujours filmées et retransmises en direct sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.

A ce titre, les séances sont consultables par le public à tous moments, sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.

Les séances, sauf huis clos demeurent accessibles au public.

Quant au vote à bulletin secret électronique auquel les conseillers communautaires peuvent avoir recours, celui-ci ne sera proposé qu'aux élus communautaires présents physiquement lors de la séance, sauf en cas de séance tenue totalement en visio ou audio, conformément à l'article R.5211-2-2, qui exclut le vote secret par téléconférence.

S'agissant des autres modalités de mise en œuvre de la visio-conférence ou audioconférence et du vote électronique, l'Agglomération d'Agen se réfère aux dispositions légales et réglementaires du CGCT. »

Le reste des dispositions du Règlement Intérieur précédemment en vigueur demeure inchangé. Le Règlement Intérieur qu'il vous est proposé d'adopter est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-8 et suivants, L.5211-1 et L.5211-10,

Vu la délibération n°DCA_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Vu la délibération n°DCA_245/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 octobre 2022, portant approbation du nouveau Règlement Intérieur des Instances de l'Agglomération d'Agen,

Vu la délibération n°DCA_012/2026 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 26 février 2026, portant sur l'approbation de la dernière modification du Règlement Intérieur des Instances de l'Agglomération d'Agen,

Vu l'arrêté n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité

[09 ABSTENTION : MME BENARD, MME CHATELAIN, M. GARAY, M. JANRAY, MME MONSEGUR, MME QUILLOT, MME SANZ, M. STOLL, M. VO VAN]

DECIDE

1°/ D'ADOPTER le Règlement Intérieur des instances communautaires de l'Agglomération d'Agen annexé à la présente délibération,

2°/ DE DIRE que le Règlement Intérieur, dans sa nouvelle rédaction, est applicable dès son adoption et transmission au contrôle de légalité.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14 / 04 / 2026

Publication le 14 / 04 / 2026

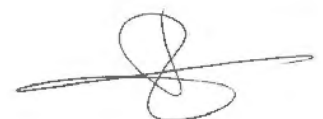
**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY



*Règlement Intérieur
Des instances
De l'Agglomération
d'Agen*



Préambule

Conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux sont applicables aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

En conséquence, et conformément à l'article L.2121-8, l'Agglomération d'Agen doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil d'Agglomération a donc décidé d'établir un Règlement Intérieur, dont l'objet est :

- de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances de l'Agglomération d'Agen, conformément aux règles législatives, réglementaires et statutaires avec pour objectif de favoriser les échanges et les débats, dans le respect de la démocratie,
- de conforter la sécurité du processus décisionnel de l'établissement, le droit des élus (expression, amendements, information) et la transparence de la gestion des instances décisionnelles, en préservant la confidentialité des dossiers lorsqu'elle s'impose de par le droit.



Sommaire

TITRE I – LE CONSEIL D’AGGLOMERATION

- Chapitre 1 : Composition
- Chapitre 2 : Compétences
- Chapitre 3 : Périodicité des séances
- Chapitre 4 : Lieu de séances
- Chapitre 5 : Publicité des séances
- Chapitre 6 : Convocation
- Chapitre 7 : Ordre du jour
- Chapitre 8 : Présidence et Secrétariat de séance
- Chapitre 9 : Quorum
- Chapitre 10 : Visioconférence
- Chapitre 11 : Pouvoir
- Chapitre 12 : Police de séance
- Chapitre 13 : Temps de parole
- Chapitre 14 : Suspension de séance
- Chapitre 15 : Procès-Verbal et Compte-rendu de séance
- Chapitre 16 : Débat d’Orientations Budgétaires
- Chapitre 17 : Questions et informations
- Chapitre 18 : Vote
- Chapitre 19 : Clôture

TITRE II – LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Chapitre 1 : Composition
- Chapitre 2 : Compétences
- Chapitre 3 : Présidence
- Chapitre 4 : Convocation
- Chapitre 5 : Ordre du jour
- Chapitre 6 : Lieu des séances
- Chapitre 7 : Quorum
- Chapitre 8 : Pouvoirs
- Chapitre 9 : Déroulé

Chapitre 10 : Périodicité des réunion

Chapitre 11 : Secrétariat de séance

Chapitre 12 : Modalités de vote

Chapitre 13 : Compte-rendu

TITRE III – LES COMMISSIONS

THEME I – COMMISSIONS PERMANENTES

Chapitre 1 : Composition et fonctionnement,

Chapitre 2 : Présidence

Chapitre 3 : Convocation

Chapitre 4 : Déroulement

Chapitre 5 : Suppléance

Chapitre 6 : Vote

Chapitre 7 : Avis

THEME 2 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Chapitre 1 : Composition

Chapitre 2 : Convocation

Chapitre 3 : Compétences

Chapitre 4 : Procès-verbal

Chapitre 5 : Confidentialité des débats et décisions

THEME 3 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Chapitre 1 : Composition et fonctionnement

Chapitre 2 : Compétences

THEME 4 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Chapitre 1 : Composition et fonctionnement

Chapitre 2 : Compétences

THEME 5 – COMMISSION CONSULTATIVE ACCESSIBILITE

Chapitre 1 : Composition et fonctionnement

Chapitre 2 : Compétences

TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Chapitre 1 : Respect de la confidentialité des

Chapitre 2 : Révision du Règlement Intérieur

Chapitre 3 : Application du Règlement Intérieur

Titre I

Le Conseil d'Agglomération

Chapitre 1 - Composition

Les articles L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L. 273-11 du Code Electoral fixent la composition du Conseil d'Agglomération.

Chapitre 2 - Compétences

Le Conseil d'Agglomération est l'instance délibérante de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Par ses délibérations, il définit les orientations à donner aux affaires à caractère intercommunal traitées par l'Agglomération et vote le budget de l'établissement.

Il procède à l'élection des membres qui composent le bureau. Il délègue une partie de ses attributions d'une part au Président et d'autre part au Bureau et lui en rend compte en début de chaque séance de Conseil.

Chapitre 3 – Périodicité des séances

Conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT, le Conseil d'Agglomération se réunit au moins une fois par trimestre et sur convocation du Président.

Chapitre 4 - Lieu des séances

Le Conseil d'Agglomération peut se réunir et délibérer, au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Chapitre 5 - Publicité des séances

Conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT, les séances du Conseil communautaire sont publiques mais, sur demande de trois de ses conseillers ou du Président, le Conseil d'Agglomération peut décider de se réunir à huis clos sans débat et à la majorité absolue des conseillers présents ou représentés. Dans cette hypothèse, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Durant toute la séance, le public doit se tenir assis aux places qui lui sont réservées, dans la limite des places disponibles, et garder le silence. Toutes les marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. Toute personne qui trouble le bon déroulement de la séance peut être expulsée de l'auditoire par le Président.

Chapitre 6 - Convocation

Conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT toute convocation est faite par le Président. Elle est adressée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants de façon dématérialisée, cinq jours francs (*sans compter le jour d'envoi de la convocation et le jour de la réunion*) au moins avant celui de la réunion.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la séance.

La convocation est mentionnée au registre des délibérations et affichée au siège de l'Agglomération d'Agen (situé 8 rue André Chénier à AGEN (47)) ou publiée.

L'ordre du jour et les rapports présentant les projets de délibération valant note de synthèse doivent être adressés, avec la convocation, aux membres du Conseil communautaire, ainsi qu'aux conseillers municipaux en vertu de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de la vie publique en date du 27 décembre 2019.

Exceptionnellement, le Président se laisse la possibilité de produire une information jusqu'au jour de la séance en fournissant un rapport à l'ouverture de la séance et en laissant le temps nécessaire de réflexion aux conseillers pour délibérer en toute connaissance de cause.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat accompagné de l'ensemble des pièces annexes peut, à la demande de tout conseiller communautaire, être consulté au siège de l'Agglomération d'Agen.

Conformément à l'article L.2121-12 du CGCT, en cas d'urgence, ce délai de cinq jours peut être écourté par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil d'Agglomération qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En outre, dans la circonstance d'un renouvellement général du Conseil Communautaire, c'est le Président sortant qui procède à la convocation de la réunion.

Chapitre 7 - Ordre du jour

L'ordre du jour est fixé par le Président, après l'avis indicatif du Bureau. Il est communiqué aux conseillers communautaires avec la convocation.

Les points à l'ordre du jour sont préalablement soumis pour instruction et avis aux commissions compétentes.

Cet ordre du jour est porté à connaissance du public par voie d'affichage.

En cas d'urgence et exceptionnellement, le Président peut, en début de séance, faire voter à la majorité qualifiée des 2/3 l'ajout d'un rapport à l'ordre du jour préalablement fixé.

En dehors de cette hypothèse, il n'est pas autorisé à ajouter un point à l'ordre du jour qui n'aurait pas été mentionné dans la convocation par respect du droit à l'information du conseiller communautaire et conformément à l'article L. 2121-13 du CGCT.

Chapitre 8 - Présidence et Secrétariat de séance

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil.

Le Président ou à défaut, le vice-Président qui le remplace pris dans l'ordre des nominations, préside le Conseil d'Agglomération.

Dans les séances où le compte administratif est débattu, la Présidence de séance pour le vote du Compte Administratif revient à un vice-président du Conseil désigné par celui-ci. Le Président peut assister à la discussion mais il doit se retirer pour le vote.

Le Président :

- assure seul la police des séances
- vérifie le quorum et cite les pouvoirs reçus
- dirige les débats, ouvre les séances et en prononce la clôture
- appelle les questions à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription et met aux voix les projets d'avis et de délibérations.

Par ailleurs, en début de séance, dans le cadre de son obligation de rendre compte des décisions du Bureau et du Président prises par délégation conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande aux conseillers communautaires présents s'ils ont des observations à formuler sur ces décisions transmises avec la convocation.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, au début de chaque séance, le Conseil désigne un secrétaire de séance qui assiste le Président de séance pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le dépouillement des scrutins.

Le Conseil d'Agglomération peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses conseillers, qui assistent aux séances, sans participer aux délibérations.

Chapitre 9 – Quorum

Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président de séance constate que plus de la moitié des membres du Conseil de communauté en exercice est présente pour délibérer et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint (*article L. 2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code*).

Le quorum (*majorité + 1*), sauf majorité qualifiée requise (*en cas de délibération relative à l'intérêt communautaire notamment*) s'apprécie à l'ouverture de la séance et lors de la mise en discussion de chaque question inscrite à l'ordre du jour.

Pour la détermination du quorum, les pouvoirs de vote ne sont pas pris en considération.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Chapitre 10 – Visioconférence

L'Agglomération d'Agen met en œuvre les modalités de réunion à distance de ses organes délibérants, en visio-conférence ou en audioconférence, ainsi que les modalités du vote électronique, conformément à l'article L.5211-11-1 du CGCT et au décret n°2020-904 du 24 juillet 2020, venu préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif au travers des articles R. 5211-2 et suivants.

Ainsi, le caractère public des réunions en visio-conférence ou audioconférence demeure respecté dès lors que les séances sont toujours filmées et retransmises en direct sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.

A ce titre, les séances sont consultables par le public à tous moments, sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.

Les séances, sauf huis clos, demeurent accessibles au public.

Quant au vote à bulletin secret électronique auquel les conseillers communautaires peuvent avoir recours, celui-ci ne sera proposé qu'aux élus communautaires présents physiquement lors de la séance, sauf en cas de séance tenue totalement en visio ou audio, conformément à l'article R.5211-2-2, qui exclut le vote secret par téléconférence.

S'agissant des autres modalités de mise en œuvre de la visio-conférence ou audioconférence et du vote électronique, l'Agglomération d'Agen se réfère aux dispositions légales et réglementaires du CGCT.

Chapitre 11- Pouvoirs

Tout conseiller communautaire empêché d'assister à une séance du Conseil doit en aviser la Direction Générale des Services si possible par écrit, 24 heures avant la tenue de la séance.

En cas d'absence ou d'empêchement, le conseiller peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre conseiller de son choix. Le mandataire remet la procuration de vote ou pouvoir écrit au Président de séance lors de l'appel du nom du conseiller empêché. Un même conseiller ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Une délégation de vote peut également être établie au cours de la séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance. Il informe alors le président de son intention de déléguer un mandataire pour les votes à intervenir après son départ. Il remet un pouvoir écrit mentionnant le nom du mandataire et l'heure de son départ de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers communautaires qui se retirent de la salle des délibérations, doivent faire connaître au Président de séance leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

En cas d'absence d'un titulaire, son suppléant présent à la séance siègera prioritairement même si un pouvoir a été éventuellement transmis par le titulaire.

Chapitre 12 - Police de séance

Le Président fait observer la loi et les règlements ainsi que les dispositions du présent règlement intérieur. Le président a seul la police des séances du conseil communautaire. Il dirige les débats, ouvre et lève la séance et maintient l'ordre.

Chapitre 13 – Temps de parole

En vue d'une bonne répartition du temps de parole entre les orateurs, les demandes d'intervention sont enregistrées par le Président qui donne la parole dans l'ordre des demandes avec un temps de parole limité à deux prises de parole par personne avec un débat par dossier ne pouvant excéder une heure, sauf dérogations exceptionnelles laissées à l'appréciation du Président.

A l'issue, si de nouvelles demandes interviennent, il est laissé à l'appréciation du Président d'ouvrir un nouveau temps d'intervention plus limité.

Ces limitations ne concernent ni le rapporteur ni le Président de séance.

Chapitre 14 – Suspension de séance

Une suspension de séance peut être prononcée par le Président de sa propre initiative. La demande de suspension peut être faite sur proposition d'un Vice-Président ou de cinq conseillers. Cette demande est alors mise au vote. Le Président fixe la durée de la suspension.

Chapitre 15 – Procès-Verbal et Compte-rendu de séance

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal (enregistrement vidéo complet du Conseil d'Agglomération) qui est publié sur le site Internet de l'Agglomération d'Agen.

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT, le compte-rendu qui présente une synthèse sommaire des délibérations et décisions de chaque séance est consultable au siège de l'Agglomération aux heures d'ouverture de l'établissement et affiché aux portes de l'établissement. Les délibérations sont publiées sur le site Internet de l'établissement.

Chapitre 16 –Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.)

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, le Conseil d'Agglomération est appelé à débattre sur les orientations budgétaires.

Ce débat est régi par les mêmes règles que les autres séances du Conseil d'Agglomération.

Le débat est inscrit à l'ordre du jour d'une séance ordinaire du Conseil d'Agglomération.

Tout document préparatoire contenant des données sur la situation financière et sur les perspectives financières pluriannuelles de l'Agglomération d'Agen est nécessaire comme support au débat.

Chapitre 17 - Questions et informations

Les conseillers communautaires ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions ayant trait aux affaires de l'Agglomération d'Agen. Les questions orales portent sur des objets d'intérêt général et non sur des questions personnelles.

Elles ne donnent pas lieu à des débats.

Les questions orales seront adressées au Président par écrit et déposées à la Direction Générale des Services aux heures et jours d'ouverture de l'Etablissement 72h avant la séance du Conseil d'Agglomération afin que les réponses puissent être argumentées.

Lors de cette séance, le Président, ou un membre compétent répond aux questions posées par le conseiller.

Dans la mesure du possible, réponse est donnée immédiatement. Toutefois, si l'objet, la nature ou le nombre de questions le justifient, le président peut demander le report à la

séance suivante du conseil (*l'étude peut être renvoyée dans les services de l'Agglomération d'Agen pour examen ou le renvoi à une commission pour une réponse*).

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé doivent être reformulées puis traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Les questions orales et les réponses sont des éléments d'information n'ayant pas de valeur juridique.

Chapitre 18 – Vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (*article L. 2121-20 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code*).

La majorité qualifiée est requise dans certains cas : définition de l'intérêt communautaire notamment.

Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents et à main levée. Le registre des délibérations comporte le nom des votants à l'indication du sens de leur vote.

Mais le scrutin secret est de droit lorsqu'un tiers des conseillers présents le réclame ou lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation sauf, dans ce dernier cas si le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Dans ces deux derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu de majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin à l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le vote groupé de plusieurs rapports d'une même thématique sera privilégié si les conseillers communautaires sont unanimes sur l'absence de débat.

Le vote par voie électronique est le mode de vote retenu. De manière exceptionnelle, en cas d'indisponibilité du logiciel relatif au vote électronique lors d'une séance, il sera procédé au vote à main levée.

Au début de chaque séance, un boîtier nominatif destiné au vote électronique est remis à chaque membre du Conseil.

Le détenteur d'un pouvoir dûment établi dans les conditions définies à l'article 10 du présent Règlement, se voit remettre le boîtier de son mandant.

Si un élu quitte la séance avant la fin de celle-ci, il peut remettre son boîtier de vote à un autre élu à condition d'établir un pouvoir écrit. Un même élu ne peut donc être détenteur de plus de deux boîtiers de vote électronique. Si aucun pouvoir écrit n'est établi, l'élu doit remettre son boîtier au gestionnaire administratif de la séance.

Les conseillers communautaires qui assistent à la séance en visioconférence ont la possibilité de voter à distance. Pour cela, ils doivent en faire la demande en amont de la séance.

Le résultat du vote est accessible et visible directement ; il est constaté par le Président qui annonce le nombre de votants pour ou contre et des abstentions. Si après l'annonce du résultat du vote électronique, un membre du conseil souhaite s'assurer de l'exactitude de son vote, il doit en faire la demande publiquement auprès du Président.

Chapitre 19 – Clôture

La clôture de toute discussion est décidée par le seul Président de séance.

Le Président de séance a seul pouvoir de lever la séance.

Titre II

Le Bureau Communautaire

Chapitre 1 - Composition

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le Conseil d'Agglomération élit le Président et les membres du Bureau parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Bureau, élu par le Conseil communautaire comprend le Président et les Vice-présidents et les membres élus par le conseil communautaire. Le Président et les membres du Bureau sont élus pour la même durée que le Conseil communautaire. Le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire.

Chaque commune membre est représentée de manière égale au Bureau Communautaire, à raison d'un représentant unique par commune.

Les maires qui ne seraient pas membres du bureau peuvent également y siéger sans voix délibérative.

Chapitre 2 - Compétences

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le Bureau Communautaire délibère sur les sujets qui lui ont été délégués par le Conseil.

Le Bureau Communautaire se réunit pour lancer les projets et en suivre l'exécution. Il détermine le cadre des travaux des Commission et examine leurs propositions avant de les transmettre au Conseil d'Agglomération.

Le Bureau Communautaire valide les rapports proposés au Conseil d'Agglomération.

Chapitre 3 – Présidence

Le Bureau communautaire est présidé par le Président. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est suppléé par un Vice-Président pris dans l'ordre des nominations.

Chapitre 4 – Convocation

Les caractéristiques de la convocation sont les suivantes :

- elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion,
- elle indique les questions portées à l'ordre du jour,
- elle est adressée aux membres du bureau par courriel.
- elle comporte la note de synthèse.

Ces éléments sont envoyées par voie électronique 5 jours francs avant le bureau sauf demande particulière de transmission sur support papier.

Chapitre 5 - Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président.

Il est communiqué aux membres du bureau avec la convocation.

Chapitre 6 - Lieu des séances

Le Bureau Communautaire peut se réunir et délibérer, au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une de ses communes membres, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Les réunions du Bureau Communautaire sont publiques, le Président peut requérir la présence du Directeur Général des Services, des Directeurs Généraux Adjointes ainsi qu'en fonction des affaires traitées, de collaborateurs ou intervenants extérieurs pour leur expertise.

Chapitre 7 – Quorum

Le Bureau Communautaire ne peut valablement décider que lorsque la majorité absolue de ses membres en exercice assiste à la séance.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, une seconde séance à trois jours au moins d'intervalle est convoquée et le Bureau Communautaire peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Chapitre 8 – Pouvoirs

Afin d'être informé des discussions du Bureau, chaque membre du bureau empêché pourra se faire représenter par un conseiller communautaire de sa commune, sans que celui-ci n'ait le droit de vote.

Dans les affaires pour lesquelles le bureau a reçu délégation, le membre du bureau empêché ou absent souhaitant la prise en compte de son vote devra donner pouvoir par écrit pour voter en son nom à un autre membre du Bureau. Le mandataire remet la procuration de vote ou pouvoir écrit au Président de séance lors de l'appel du nom du membre empêché.

Un membre du bureau absent peut au choix se faire représenter au Bureau par :

- un conseiller communautaire titulaire de sa commune
- un conseiller communautaire suppléant, pour les communes ne disposant que d'un seul siège au Conseil d'Agglomération.

Dans ce cas de représentation, l'élu représentant ne dispose que d'une voix consultative car, en effet, il n'a pas été élu comme membre du Bureau par le Conseil d'Agglomération.

C'est pourquoi un membre du Bureau, indépendamment de la représentation de sa commune peut donner procuration (pouvoir écrit) à un autre membre du bureau pour voter en son nom.

Chapitre 9 – Déroulé

Le Bureau Communautaire est composé de 3 séquences :

- Séquence 1 : décisions soumises au vote du bureau par délégation du Conseil Communautaire

- Séquence 2 : présentation de sujets appelant résolutions (orientations à donner)
- Séquence 3 : informations

Chapitre 10 - Périodicité des réunions

Il est prévu que les membres du Bureau communautaire se réunissent au minimum une fois par mois aux dates et heures qu'ils auront préalablement établies. Le Bureau peut également être réuni sur demande du Président chaque fois qu'il le juge utile.

Chapitre 11 - Secrétariat de séance

Le relevé des décisions à usage interne est établi par la Direction Générale des Services qui en assure la transmission auprès des services si nécessaire et le suivi.

Chapitre 12 – Modalités de vote

Les Décisions du Bureau et les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (*article L. 2121-20 du CGCT par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code*).

Lorsqu'il y a partage des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents et à main levée. Le registre des décisions comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Dans le cas particulier où il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation ou lorsqu'un tiers des conseillers présents le réclame, le scrutin secret est de droit.

Dans ces deux derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu de majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Chapitre 13 – Compte-rendu

Seules les décisions prises par le Bureau, dans le cadre des délégations accordées par le Conseil conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont rendues publiques ; elles sont transmises au contrôle de légalité.

Le compte-rendu de chaque réunion du Bureau Communautaire composé de l'ensemble des décisions, résolutions et questions diverses est transmis par voie électronique, ou à défaut pour un conseiller de l'accepter, sous format papier dans les 5 jours à chaque membre du bureau ainsi qu'aux Directeurs Généraux des Services et secrétariats de Maires des communes membres.

Les décisions prises par le bureau ainsi que celles prises par le Président sont envoyées à l'ensemble des conseillers communautaires avant chaque séance du Conseil.

Les séances font toutefois l'objet d'un compte-rendu transmis par mail aux membres du Bureau et aux mairies, ainsi qu'aux conseillers municipaux en vertu de la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. Le Président rend compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Titre III

Les Commissions

Thème 1 - Les Commissions Permanentes

Les Commissions Permanentes sont des organes de réflexion, de proposition et de contribution à l'élaboration du projet d'Agglomération. Elles émettent des avis.

Chapitre 1 - Composition et fonctionnement

La création des Commissions Permanentes nécessaires à la préparation des décisions du Conseil d'Agglomération fait l'objet d'une délibération prise par le Conseil d'Agglomération sur proposition du Président. Les membres sont proposés par Conseils Municipaux des communes de l'Agglomération.

Chaque commune propose un membre titulaire et un membre suppléant, quelle que soit la taille de la commune.

Les membres peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

A défaut de représentant présent, c'est le Maire qui représente la commune.

Les séances ne sont pas publiques et un seul agent communautaire (*sauf cas exceptionnel*) référent administratif et/ou technique assiste aux réunions, met en œuvre

les moyens nécessaires aux travaux de la commission et assure le suivi administratif et technique.

Des représentants extérieurs peuvent être invités par le Président de la Commission en fonction des sujets évoqués. Leur voix est consultative.

Chapitre 2 – Présidence

Le Président est membre de droit de toutes les commissions et à ce titre est invité à toutes les réunions.

Au travers d'une délégation, le Président confie à un Vice-président la présidence en son nom de chaque Commission Permanente.

C'est le Vice-président qui établit l'ordre du jour de sa commission.

Il informe le Bureau Communautaire sur les travaux et les prises de position de la Commission.

Il anime les travaux de la Commission.

Chapitre 3 – Convocation

Les Commissions Permanentes se réunissent sur convocation des Vice-présidents concernés.

La convocation est adressée aux membres titulaires par voie électronique 10 jours avant la tenue de la réunion sauf exception ou urgence.

L'ordre du jour et les dossiers soumis à l'examen des Commissions sont transmis 5 jours avant la tenue de la réunion (*sauf exception ou urgence*) par voie électronique aux membres titulaires de chaque commission ainsi qu'aux Directeurs Généraux des Services et secrétaires de Mairies des communes membres.

Chapitre 4 – Déroulement

Les commissions sont des lieux d'échanges et d'élaboration de projet. Elles instruisent les dossiers qui leur sont soumis et en particulier les projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités. Elles n'ont aucun pouvoir de décision et émettent un avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence ne soit exigé.

Chaque dossier étudié en commission doit être ensuite approuvé par le Conseil ou le Bureau (*en fonction des délégations*).

Lors du Conseil communautaire, c'est le Vice-président de la commission concernée qui est le rapporteur chargé de présenter l'avis de la commission lorsque la question vient en délibération devant lui. Toutefois, celle-ci pourra désigner un autre rapporteur parmi ses membres.

Chapitre 5 – Suppléance

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des membres titulaires d'assister à une réunion, il peut se faire remplacer par son suppléant ou par le Maire de sa commune.

Chapitre 6 – Vote

Les membres des Commissions Permanentes émettent des avis formels sur les sujets traités et en cas de désaccord, c'est la voix du Vice-président concerné qui est prépondérante.

Chapitre 7 – Avis

Les avis des commissions doivent être rédigés et communiqués par voie électronique aux membres titulaires de la Commission concernée ainsi qu'aux membres du Bureau Communautaire dans les 8 jours suivant la réunion de la Commission.

Outre la publication sur l'extranet de l'Agglomération, ils sont également adressés aux Directeurs Généraux des Services et aux secrétariats de Mairies des communes membres.

Thème 2 – La Commission d'Appel d'Offres

Chapitre 1 – Composition

La composition et le fonctionnement de cette commission à caractère permanent sont fixés dans le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.1411-5, par renvoi de l'article L.1414-2).

Une commission spécifique peut être constituée pour la passation d'un marché déterminé.

La Commission permanente d'Appel d'Offres est constituée par le Président, ou par son représentant désigné par arrêté, de cinq membres titulaires, et de cinq membres suppléants, élus par le Conseil d'Agglomération en son sein à la représentation

proportionnelle au plus fort reste. En cas de partage égal des voix, le Président ou son représentant désigné a voix prépondérante.

Les modalités d'élection au scrutin de liste des membres de la Commission sont régies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Chapitre 2 – Convocation

Les convocations faites par le Président ou son représentant désigné pour la Commission d'Appel d'Offres sont envoyées par voie électronique aux membres de la Commission, au(x) gestionnaire(s) du service concerné, aux services de l'Etat chargés de la consommation et de la répression des fraudes ainsi qu'au Trésor Public, cinq jours francs avant la réunion de la Commission. Elles précisent la date, l'heure et le lieu de réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président ou son représentant désigné sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Le quorum est atteint lorsque la moitié plus un des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission d'appel d'offres est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Chapitre 3 – Compétences

La Commission d'Appel d'Offres est compétente pour l'ensemble des procédures de passation de marchés pour lesquels la constitution d'une commission d'appel d'offres est requise : appel d'offres, conception-réalisation, procédure négociée, concours et avenants de plus de 5% relatifs à l'une de ces procédures,...

Chapitre 4 – Procès-verbal

Le procès-verbal d'attribution est envoyé à la Préfecture pour un contrôle de légalité. Il tient lieu de compte-rendu de la réunion de la Commission.

Chapitre 5 – Confidentialité des débats et décisions

Les membres et les services qui participent aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres sont astreints à une totale confidentialité sur les avis et décisions de la commission qui engage leur responsabilité.

Thème 3 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Chapitre 1 – Composition et fonctionnement

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est créée pour l'ensemble des services publics, confiés par l'Agglomération d'Agen à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL est présidée par le Président ou son représentant.

La CCSPL comprend des membres titulaires et suppléants, élus par le Conseil d'Agglomération, et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil d'Agglomération.

La liste des candidats est constituée en séance du Conseil d'Agglomération. Le Président ou le rapporteur de la délibération annoncera les noms des candidats pour chaque liste.

En fonction de l'ordre du jour, le Président de la Commission peut proposer d'inviter toute personne dont l'audition lui paraît utile dans ses travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Président de la CCSPL doit présenter au Conseil d'Agglomération un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente, avant le 1^{er} juillet de chaque année.

Chapitre 2– Compétences

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, la Commission examine chaque année sur rapport du Président :

- le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public

- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères, visés à l'article L.2224-5.
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.
- le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

La Commission est consultée pour avis par le Conseil d'Agglomération sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil d'Agglomération ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie
- tout projet de participation de partenariat, avant que le Conseil d'Agglomération ne se prononce sur les conditions prévues à l'article L.1414-2
- tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Thème 4 – La Commission de Délégation de Service Public

Chapitre 1 – Composition et fonctionnement

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) permanente est constituée, après décision sur le principe de délégation.

La CDSP est constituée du Président de l'Agglomération ou de son représentant, tous deux habilités à signer la convention de délégation de service public et de cinq membres titulaires et suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste des candidats est constituée en séance du Conseil d'Agglomération. Le Président ou le rapporteur de la délibération annoncera les noms des candidats pour chaque liste.

Chapitre 2 – Compétences

La CDSP est compétente pour les procédures de délégation de service public décidées par le Conseil d'Agglomération, sauf dans le cas où il décide de créer une commission spécialisée.

La Commission intervient lors de l'examen des candidatures et des offres, ainsi que de tout projet d'avenant à la convention de Délégation de Service Public, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Thème 5 – La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Chapitre 1 – Composition et fonctionnement

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus, doivent créer une commission intercommunale pour l'Accessibilité.

Cette commission doit être composée de représentants de l'établissement public, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et de représentants d'autres usagers. Ils sont désignés par le Président, lequel préside également la commission (*ou son représentant ayant reçu délégation*).

Chapitre 2 – Compétences

La commission est chargée :

- de dresser l'état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle tient notamment à jour, pour son territoire et par voie électronique, la liste des établissements recevant du public qui sont accessibles ou qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée,
- d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- d'établir un rapport annuel, présenté en conseil,
- de formuler des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'espace et des services publics.

Elle a un rôle consultatif et exerce ses missions dans la limite des compétences transférées.

Titre IV

Dispositions diverses

Chapitre 1 – Respect de la confidentialité

Il est rappelé dans le présent Règlement Intérieur que les notes de synthèse transmises dans le cadre de la convocation aux différentes instances communautaires, les résolutions votées par le bureau ainsi que les avis émis par les commissions sont des documents internes et non publics. Par conséquent, ils ne peuvent pas faire l'objet de communication.

Chapitre 2 – Révision du règlement intérieur

Ce règlement, adopté par délibération du Conseil d'Agglomération, sur proposition du Président, est d'application pour la durée du mandat mais pourra faire l'objet de modifications adoptées par le Conseil d'Agglomération à la majorité absolue de ses membres.

Toute demande de modification au présent règlement doit être rédigée par écrit et remise au Président de l'Agglomération d'Agen.

Chapitre 3 - Application du règlement

Le présent règlement est applicable dès son adoption et transmission au contrôle de légalité. Il sera ensuite adopté à chaque renouvellement de Conseil communautaire et ce, dans les six mois suivant son installation.

Le Président est chargé de sa bonne application.

Il est adressé à chaque conseiller communautaire ainsi qu'aux agents.



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : DCA_029/2026 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) « DESTINATION AGEN »

Nombre de délégués en exercice : **85** L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00

Présents : 81

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYs, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : 04

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : 04

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de séance :

M. JANRAY

Date de la convocation dématérialisée :

VENREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

L'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) d'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) « Destination Agen » assure, par délégation de l'Agglomération d'Agen, les missions suivantes :

1. PROMOTION – VALORISATION

- Accueil et information des touristes sur le territoire communautaire, en lien avec les antennes locales ;
- Promotion touristique du territoire communautaire sur une cible prioritaire grand public, en cohérence avec l'action du Parc des Expositions, du Comité Départemental du Tourisme, celle du Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine et du Pays de l'Agenais.

2. CONCEPTION – COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

- Montage, production, promotion et commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et ses décrets d'application (n°2009-1650 et 2009-1652), la commercialisation de ces produits pouvant être confiées à un tiers par voie de convention ;
- Conception et mise en œuvre d'événementiels communautaires ;
- Commercialisation de prestations de services pour le compte de tiers.

3. GESTION DES RESSOURCES TOURISTIQUES

- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- Mise en œuvre de la politique touristique communautaire et des programmes communautaires de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, et des études ;
- Observation de l'économie touristique communautaire, pour son propre compte comme pour celui de ceux qui en feront la demande (Agglomération d'Agen, Parc des expositions, ...) ;
- Gestion et collecte de la taxe de séjour ;
- Gestion et exploitation des équipements touristiques communautaires suivants, conformément à l'article L.133-3 du Code du Tourisme :
 - Équipements nautiques : Port de plaisance d'Agen, Halte nautique de Boé, Halte nautique de Sérignac-sur-Garonne, cale de mise à l'eau à Sainte-Colombe-en-Bruilhois, cale de mise à l'eau de Bon-Encontre,
 - Maison du tourisme de Sérignac-sur-Garonne,

- Aires de services pour camping-cars issues du Schéma Communautaire de l'Agglomération d'Agen,
- Tout autre équipement dont l'Agglomération d'Agen lui confierait la gestion,

Il est obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques, conformément à l'article L.133-9 du Code du Tourisme.

L'EPIC EST ADMINISTRE PAR UN COMITE DE DIRECTION.

Conformément à l'article L.133-5 du Code du Tourisme, les membres représentant l'Agglomération d'Agen détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC.

Le Président est désigné par le Comité de Direction, parmi les membres représentant l'Agglomération d'Agen.

Le Comité de Direction comprend 11 membres, dont :

- 6 Conseillers Communautaires titulaires et 6 suppléants désignés par le Conseil d'Agglomération,
- 5 représentants titulaires et 5 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme du territoire, dont 3 sièges sont réservés aux professionnels et 2 réservés aux Présidents des associations ex-office de tourisme communal.

Vu la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme et notamment son article 10 (modifié par l'article 3 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004),

Vu le Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L.133-1 à L.133-10-1,

Vu le Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L.134-5 et L.134-6,

Vu l'arrêté n°47-2021-12-16-002 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 16 décembre 2021, fixant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2013 relative à la mise en place de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) « Destination Agen »,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, renvoyant à l'article L.2121-21, qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, lorsqu'une seule candidature ou liste est proposée, les nominations prennent effet immédiatement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité des votants

[65 POUR]

[1 CONTRE : M. JANRAY]

[19 ABSTENTION : MME BENARD, MME CHATELAIN, M. DELBOSQ, MME DELCROS, M. DUPONT, M. ESPIET, M. FARGUE, M. GARAY, MME JEAN-MEILLIER, MME LANDRIN, MME LASMAK, M. MENNI, M. MIRANDE, MME MONSEGUR, MME QUILLOT, MME SANZ, M. STOLL, MME VIGUIE, M. VO VAN]

DECIDE

1°/ **DE DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

2°/ **DE DESIGNER** les 6 élus titulaires et les 6 élus suppléants de l'Agglomération d'Agen auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) « Destination Agen » :

TITULAIRES

- Madame LABOURNERIE Nadine
- Monsieur SOFYS Philippe
- Monsieur BONNET Paul
- Madame DURAND Frédérique
- Madame COUDERT Séverine
- Monsieur DAILLEDOUZE François

SUPPLEANTS

- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement

3°/ **DE DIRE** que les suppléant seront désignés à l'occasion d'un prochain Conseil Communautaire.

4°/ **DE DESIGNER** les 5 professionnels et organismes titulaires intéressés au tourisme du territoire, ainsi que les 5 suppléants suivant :

TITULAIRES

- ADRT 47
- UMIH 47
- Parc Agen (Walygator / Aqualand)
- Agen Expo Congrès
- Agen du Commerce d'Agen

SUPPLEANTS

- Gîtes de France
- Voies Navigables de France (VNF)
- Astaffort Tourisme
- Association Layrac Tourisme
- Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 14 / 04 / 2026

Publication le 14 / 04 / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président



Olivier GRIMA

Le Secrétaire de séance



Dorian JANRAY



STATUTS

Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen

Vu la loi n°64-698 du 10 juillet 1964 relative à la création d'Office de Tourisme dans les stations classées et le décret d'application n°66-211 du 5 avril 1966 ;

Vu la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme et notamment son article 10 (modifié par l'article 3 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004) ;

Vu le Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L 133-4 à L 133-10, et L 134-6 ;

Vu les articles L2231-9 à L2231-16 et R2231-31 à R2231-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les « dispositions communes aux stations classées et aux Offices de Tourisme » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 :

- approuvant l'évolution de l'Office de Tourisme Intercommunal du Canton de Laplume en Bruilhois sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) vers l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen ;
- adoptant les présents statuts ;
- déterminant le nombre de membres du Comité de Direction à 11 dont, sur proposition de son Président, 6 conseillers communautaires et 5 membres représentant les associations ou organisations intéressées au tourisme (article R2231-33 du CGCT), ainsi que des suppléants en nombre égal.

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du 18 juin 2014, adoptant les présents statuts ;

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du 10 octobre 2017, approuvant les modifications statutaires apportées aux articles 1^{er}, 5, 8, 16 et 19 ;

I - DISPOSITIONS GENERALES**Article 1^{er} – Objet**

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Office du Tourisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen, dont l'appellation commerciale est « Office de Tourisme Destination Agen », se voit confier les missions suivantes, par délégation de l'Agglomération d'Agen :

I. PROMOTION – VALORISATION

- Accueil et information des touristes sur le territoire communautaire, en lien avec les antennes locales ;
- Promotion touristique du territoire communautaire sur une cible prioritaire grand public, en cohérence avec l'action du Parc des Expositions, du Comité Départemental du Tourisme, celle du Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine et du Pays de l'Agenais ;

II. CONCEPTION – COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

- Montage, production, promotion et commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et ses décrets d'application (n°2009-1650 et 2009-1652), la commercialisation de ces produits pouvant être confiée à un tiers par voie de convention ;
- Conception et mise en œuvre d'événementiels communautaires ;
- Commercialisation de prestations de services pour le compte de tiers,

III. GESTION DES RESSOURCES TOURISTIQUES

- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
- Mise en œuvre de la politique touristique communautaire et des programmes communautaires de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, et des études ;
- Observation de l'économie touristique communautaire, pour son propre compte comme pour celui de ceux qui en feront la demande (Agglomération d'Agen, Parc des expositions, ...) ;
- Gestion et collecte de la taxe de séjour ;
- Gestion et exploitation des équipements touristiques communautaires suivants, conformément à l'article L 133-3 du Code du Tourisme :
 - Equipements nautiques : Port de plaisance d'Agen, Halte nautique de Boé, Halte nautique de Sérignac-sur-Garonne, cale de mise à l'eau à Sainte-Colombe-en-Bruilhois, cale de mise à l'eau de Bon-Encontre ;
 - Maison du tourisme de Sérignac-sur-Garonne ;
 - Aires de services pour camping-cars issues du Schéma communautaire de l'Agglomération d'Agen ;

- Tout autre équipement dont l'Agglomération d'Agen lui confierait la gestion,

Il est obligatoirement consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques conformément à l'article L 133-9 du Code du Tourisme.

II – ADMINISTRATION GENERALE

L'EPIC est administré par un Comité de Direction et par un Directeur.

Chapitre 1 – Le Comité de Direction

Article 2 – Organisation et désignation des membres

Conformément à l'article L 133-5 du Code du Tourisme, les membres représentant l'Agglomération d'Agen détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC.

Le Président est désigné par le comité de direction parmi les membres représentant l'Agglomération d'Agen.

Le Comité de Direction comprend 11 membres, dont :

- 6 conseillers communautaires et 6 suppléants désignés par le Conseil Communautaire.
 - 5 représentants et 5 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme du territoire (dont 2 réservés aux Présidents des associations ex- office de tourisme communal).
- a) Les conseillers communautaires et leurs suppléants, membres du Comité de Direction, sont élus par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat électif communal.
- b) Les 5 représentants et les 5 suppléants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme du territoire, sont désignés parmi :
- * des professionnels et organismes supra-communautaires représentant un réseau / une filière.
 - * des professionnels et organismes locaux du territoire.

Et selon la procédure suivante :

Le Président de l'Agglomération d'Agen procède par lettre recommandée avec avis de réception, à la consultation des professionnels et organismes locaux intéressés par le tourisme. Faute de réponse dans un délai de trente jours à compter de la réception de la lettre, le Conseil annulera cette demande.

Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil Communautaire, soit en même temps que les membres élus.

La qualité de membre du Comité de Direction ne donne lieu à aucune rétribution.

Article 3 – Fonctionnement du Comité de Direction

Le Comité élit un Vice-président parmi ses membres. Hormis la présidence de la séance du Comité de Direction en cas d'empêchement du Président, le Vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le Président.

Le Comité se réunit au moins six fois par an. Il est, en outre, convoqué chaque fois que le Président le juge utile ou sur demande du Préfet ou de la majorité de ses membres en exercice.

Le Directeur de l'Office de Tourisme y assiste avec voix consultative. Ce dernier tient procès-verbal de la séance qu'il soumet au Président.

Les séances du Comité de Direction ne sont pas publiques.

Le Comité ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance dépasse la moitié de celui des membres en exercice.

Lorsque le quorum n'a pas été atteint après une première convocation, il est procédé à une deuxième convocation, à huit jours d'intervalles au moins. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables quel que soit le nombre des membres présents.

Lorsqu'un membre du Comité, convoqué à une séance, fait connaître qu'il ne pourra siéger, le suppléant y est convoqué.

Les délibérations du Comité sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 4 – Les attributions du Comité de Direction

Le Comité délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme, et notamment :

- le budget des recettes et dépenses de l'office
- le compte financier de l'exercice écoulé
- la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations
- le programme annuel de publicité et de promotion
- les projets de création de services ou installations touristiques
- les questions qui lui sont soumises pour avis par le Conseil Communautaire
- toute question relative à la mise en œuvre de ses missions définies à l'article 1^{er} des présents statuts.

Les marchés de travaux, services et fournitures sont soumis aux règles applicables du code des marchés publics. Le Comité de Direction peut donner délégation au directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

Chapitre 2 – Commissions thématiques

Article 5 – Fonctionnement, composition et attributions

L'Office de Tourisme se réserve la possibilité de mettre en place, selon les projets et les opportunités, des commissions de travail. Ces commissions, constituées ad hoc, ont une durée de vie équivalente à celle du projet qu'elles sont chargées de suivre.

Elles se réunissent autant que de besoin.

Celles-ci sont constituées sur la base du volontariat par des élus issus du Comité de Direction et/ou des socio-professionnels.

Elles sont chargées de travailler sur un sujet donné, et de formuler des propositions qui sont à entériner par le Comité de Direction.

Le Président de l'OTI entérine la composition des commissions thématiques au cas par cas.

Ces organes ont un rôle consultatif.

Ils sont animés et administrés par le personnel de l'Office de Tourisme.

Chapitre 3 – Le Directeur

Article 6 – Statut

Le Directeur est nommé par le Président, après avis du Comité, dans les conditions fixées par décret (voir article L 133-6 du Code du Tourisme).

Il ne peut être élu conseiller municipal ou communautaire.

Le Directeur est nommé par l'autorité administrative compétente sous un contrat de droit public, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse ; il peut être révoqué sans préavis ni indemnité pendant les trois premiers mois d'exercice de la fonction.

Les autres salariés de l'établissement sont nommés par le Directeur sur des contrats de droit privé.

Article 7 – Attributions du Directeur

Le Directeur assure le fonctionnement de l'Office sous l'autorité et le contrôle du Président.

Il est le représentant légal de l'EPIC. Après autorisation du Comité de Direction, il intente au nom de l'Office les actions en justice et défend l'EPIC dans les actions intentées contre lui. Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions.

Il peut sans autorisation préalable du Comité de Direction faire tout acte conservatoire des droits de l'EPIC.

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction.

Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après, concernant l'agent comptable.

Avec l'agrément du Président, il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires.

Il est l'ordonnateur public et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il prépare le budget, lequel est voté par le Comité de Direction.

Il passe, en exécution des décisions du Comité de Direction, tout acte, contrat et marché.

En outre, le Directeur prend les décisions pour lesquelles il a reçu délégation en vertu des dispositions du « c » de l'article L2221-5-1 du CGCT.

Il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.

Il établit chaque année un rapport sur l'activité de l'Office lequel est soumis au Comité de Direction par le Président, puis au Conseil Communautaire.

Chapitre 4 – Budget et comptabilité de l'EPIC

Article 8 – Budget

Le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- des subventions
- des dons et legs
- des souscriptions particulières et d'offres de concours
- de la taxe de séjour
- des recettes réalisées via l'exploitation des équipements dont il a la gestion, via les produits boutique qu'il vend, les prestations de services qu'il assure ou le commissionnement émanant de la commercialisation des produits touristiques créés par lui et commercialisés par un tiers.

Il comporte en dépenses notamment :

- les frais d'administration et de fonctionnement
- les frais de promotion, de publicité et d'accueil
- les frais inhérents à la commercialisation et à la réalisation des produits commercialisés
- les frais inhérents à l'exploitation d'équipements touristiques structurants

Le Rapport d'Orientation Budgétaire préparé par le Directeur est présenté par le Président au Comité de Direction qui en débat avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année.

Le Budget Primitif est ensuite préparé par le Directeur, et présenté avec la clôture des comptes de l'exercice écoulé par le Président au Comité de Direction qui en délibère avant le 15 avril.

Le budget et les comptes sont soumis, après délibération du Comité de Direction, à l'approbation du Conseil Communautaire.

Si le Conseil Communautaire, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

Article 9 – Comptabilité

La comptabilité de l'Office est tenue conformément au plan comptable particulier des EPIC. La comptabilité est soumise à celle de la M4.

Elle permet d'apprécier la situation active et passive de l'Etablissement.

Les dispositions des articles R2221-35 à R2221-52 du CGCT relatives au fonctionnement comptable et budgétaire des régies à caractère industriel et commercial s'appliquent à l'EPIC.

Article 10 – Les fonctions de Comptable

Les fonctions de comptable sont confiées à un comptable direct du Trésor.

Il est nommé par le Préfet, sur proposition du Comité de Direction, après avis du Trésorier-Payeur-Général.

Il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

Chapitre 5 – Personnel

Article 11 – Régime général

Les agents de l'EPIC autres que le Directeur, l'agent comptable et le personnel sous statuts de droit public mis à disposition, relèvent du droit du travail, c'est-à-dire des conventions collectives régissant les activités concernées.

III – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 – Zone d'intervention géographique

L'EPIC Office de Tourisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen a compétence à exercer les missions citées à l'article 1^{er} sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen.

Article 13 – Assurances

L'EPIC Office de Tourisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen est tenu, conformément à la loi, de contracter les assurances et garanties financières nécessaires pour garantir ses activités.

Il doit également garantir les biens mobiliers et immobiliers contre les risques de toute nature pour la valeur réelle avec renonciation réciproque de l'assureur à tout recours contre l'Agglomération d'Agen.

Article 14 – Contentieux

L'EPIC est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Directeur.

Article 15 – Contrôle par l'Agglomération d'Agen

D'une manière générale, l'Agglomération d'Agen peut, à tout moment, demander toute justification concernant l'accomplissement des obligations de l'Etablissement Public, effectuer toute vérification qu'elle juge opportune, obtenir tout document comptable, statistiques ou autres.

A cet effet, une convention d'objectifs sera signée entre les deux parties.

Article 16 – Affiliation

L'Office de Tourisme Intercommunal de l'Agglomération d'Agen sera affilié aux Fédérations régionale (MONA) et nationale (OTF) des Offices de Tourisme.

Article 17 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être adopté par le Comité de Direction. Il pourra faire l'objet de modifications pour permettre notamment son adaptation à l'évolution du contexte touristique et pour faciliter sa mise en conformité avec l'évolution législative et réglementaire.

Article 18 – Durée et dissolution

L'EPIC est créé pour une durée illimitée.

La dissolution de l'EPIC est prononcée par arrêté du Préfet à la demande du Conseil Communautaire de l'Agglomération d'Agen.

En cas de dissolution de l'EPIC, il est mis fin à la convention entre l'EPIC et l'Agglomération d'Agen, qui peut alors désigner un ou plusieurs liquidateurs.

Les comptes sont arrêtés à la date de la délibération de l'Agglomération d'Agen annonçant dissolution.

Les résultats de la liquidation sont portés à un compte rattaché au budget de l'Agglomération d'Agen.

Article 19 – Domiciliation

L'EPIC fait élection de domiciliation à l'adresse suivante :

38 rue Garonne – 47000 AGEN

Fait à Agen, le 20/10/2017

La Présidente,

Annie GALAN

OFFICE DE TOURISME
DESTINATION AGEN
8 RUE ANDRÉ CHÉNIER
47916 AGEN CEDEX 9



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

OBJET : DCA_030/2026 – REPRESENTATION DE L'AGGLOMERATION D'AGEN AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AERODROME DEPARTEMENTALE (SMAD) AGEN – LA GARENNE

Nombre de délégués en exercice : **85** **L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL A 18H00**
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GRIMA OLIVIER, PRESIDENT DE L'AGGLOMERATION D'AGEN, A L'HOTEL DE VILLE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 81

M. GRIMA, M. BRUNEAU, MME DELCROS, M. DUPONT, MME LASMAK, M. VO VAN, MME SANZ, M. JANRAY, MME BENARD, M. STOLL, MME JEAN-MEILLIER, M. MENNI, MME MONSEGUR, M. ESPIET, MME CHATELAIN, M. GARAY, MME QUILLOT, M. MIRANDE, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME LANDRIN, M. FARGUE, M. LAFUENTE, MME DUPRAT, M. SAVARY, MME LUGUET, MME LAMY, M. MOINEAU, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME RICHASSE, M. OLIVIER, MME CAVALIE, M. AURENSAN, MME BARATTO, M. FREMY, M. JIMENEZ, MME BENATTI, M. GUILBERT, MME MASSONI, MME LOURENCO, M. MAZZER, MME NAY BEN AMOR, M. BONNET, M. GONANO, M. BUISSON, M. ROUX, M. BOT, M. NOCERA, M. DAILLEDOUZE, M. TAVERNIER, MME BRUSQUANT, M. DUCOS, MME SALLES, M. GILLY, MME MASSARDI, M. FERAGUS, MME COUDERT, M. ALEXIS, M. DEGRYSE, MME DURAND, M. FAURE, MME MAZET, MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. GRIALOU, M. VALETTE, M. RODRIGUEZ, MME ROCCHIETTI, M. SOFYs, MME BORDES, M. SANCHEZ, M. KRAS, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. BRANDOLIN, M. DUBEDAT & M. DELPECH.

Absents : 04

M. DELBOSQ, MME GILARD, M. PERIE & MME VIGUIE

Pouvoirs : 04

M. DELBOSQ A MME LANDRIN
MME GILARD A M. JIMENEZ
M. PERIE A MME BENATTI
MME VIGUIE A M. FREMY

Secrétaire de séance :

M. JANRAY

Date de la convocation dématérialisée :

VENDREDI 03 AVRIL 2026

EXPOSE :

Depuis 1974, puis lors de la modification des statuts en date du 16 juillet 2021, le Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD) regroupe le Conseil Départemental de Lot et Garonne, l'Agglomération d'Agen et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne (CCI 47).

Le Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental Agen – La Garenne est composé et administré par 14 membres au sein de son Comité Syndical, **dont 7 délégués sont désignés pour représenter l'Agglomération d'Agen** (soit 7 titulaires et 7 suppléants).

En vertu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des différents membres des syndicats mixtes est soumise à l'ensemble des dispositions prévues par les Chapitres I et II du Titre I du Livre II de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire aux dispositions communes à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°47-2021-12-16-002 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 16 décembre 2021, fixant la création du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres,

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2025-10-14-001 du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 14 octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération d'Agen à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

Vu les Statuts du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD) applicables depuis le 16 juillet 2021,

Vu le Chapitre 1 du Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif aux compétences obligatoires exercées par l'Agglomération d'Agen,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, renvoyant à l'article L.2121-21 qui dispose qu'un scrutin secret est de droit en cas de nomination mais qu'en revanche, il peut être public si le conseil d'agglomération le décide à l'unanimité.

Dans ce cadre, lorsqu'une seule candidature ou liste est proposée, les nominations prennent effet immédiatement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré à la majorité des votants

[09 CONTRE : M. GARAY, MME JEAN-MEILLIER, MME LASMAK, M. MENNI, MME MONSEGUR, MME QUILLOT, MME SANZ, M. STOLL, M. VO VAN]

[15 ABSTENTION : MME ANNETTE-OGIER, MME BENARD, MME CHATELAIN, M. DELBOSQ, MME DELCROS, M. DUPONT, M. ESPIET, M. FARGUE, M. JANRAY, MME LAMY, MME LANDRIN, M. MIRANDE, M. MOINEAU, MME SALLES, MME VIGUIE]

DECIDE

1°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

2°/ DE DESIGNER les 7 délégués titulaires et 7 suppléants de l'Agglomération d'Agen auprès du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Départemental (SMAD) Agen – La Garenne tels que ci-dessous :

TITULAIRES COMITE SYNDICAL

- Monsieur FREMY Gilles
- Monsieur GILLY Jean-Marc
- Monsieur MAURIN Philippe
- Madame GENOVESIO Cécile
- Madame LABOURNERIE Nadine
- Madame MILANI Dominique
- Monsieur GRIMA Olivier

SUPPLEANTS COMITE SYNDICAL

- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement
- A déterminer ultérieurement

3°/ DE DIRE que les suppléant seront désignés à l'occasion d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le / / 2026

Publication le / / 2026

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire de séance

Olivier GRIMA

Dorian JANRAY



Syndicat Mixte pour l'Aérodrome
Départemental

Aéroport d'AGEN la Garenne

47520 LE PASSAGE

INSEE 0 47002 987

Siret : 254 701 303 00011 Naf : 632E APE : 5223Z

05 53 77 00 88

www.aeroport-agen.com

STATUTS

Applicables au 16 Juillet 2021

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Préambule

Les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental (SMAD) créé en 1971 par le Ministre de l'Intérieur ont fait l'objet à plusieurs reprises de modifications afin de s'adapter à l'évolution de l'Aéroport et des instances économiques qui président cette organisation. Ils sont aujourd'hui réformés et remplacés.

Article 2 - Composition

Le Syndicat Mixte est constitué des membres suivants :

L'Agglomération d'Agen

Le Département de Lot-et-Garonne

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot et Garonne

Article 3 - Objet du Syndicat

Le Syndicat Mixte pour l'Aérodrome Départemental a pour objet l'exploitation et le développement de l'aérodrome d'Agen la Garenne, y compris ses abords.

Le SMAD gère le personnel, les infrastructures et les matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'aéroport d'Agen la Garenne.

Le Syndicat Mixte conclut tous contrats lui permettant de réaliser son objet et notamment des contrats de mise à disposition de terrains et locaux ainsi que des contrats de sous-traitances de service. Il poursuit les contrats en cours à la date d'adoption des présents statuts.

Article 4 - Siège du Syndicat

Le siège est fixé à l'aéroport d'Agen La Garenne, 47520 Le Passage d'Agen. Il peut être déplacé en tout autre lieu par délibération à la majorité simple du Comité Syndical.

Article 5 - Durée

Le Syndicat Mixte est institué pour une durée illimitée.



TITRE II ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Article 6 - Constitution du Comité Syndical

6.1 Composition

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical de 14 délégués. Chaque membre adhérent désigne ses représentants selon les modalités qui lui sont propres à raison de :

Agglomération d'Agen 7 délégués
Département de Lot-et-Garonne..... 6 délégués
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne .. 1 délégué

Les Assemblées délibérantes des membres désignent un suppléant par délégué.

6.2 Durée du mandat

Sous réserve des articles L.2121-33, L.2122-10, L.3121-23 et L.3221-7 du CGCT, le mandat des délégués est lié à celui des assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte les ayant désignés.

Article 7 - Fonctionnement du Comité Syndical

7.1 Election du Président

Les membres du Comité Syndical élisent leur Président après chaque élection départementale, municipale (désignation des élus d'agglomération) ou consulaire. Pour ce faire, ils ne peuvent valablement délibérer que si les deux-tiers des membres du Comité Syndical sont présents ou représentés. Les membres du Comité Syndical sont prévenus de cette élection par écrit au moins sept jours auparavant.

Si en début de séance il est constaté que le quorum n'est pas atteint, le comité est à nouveau convoqué sept jours après au minimum. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les candidats à la présidence se font connaître au plus tard en début de séance.

Le Président est élu par les délégués à bulletin secret et à la majorité absolue. A défaut, un deuxième tour est organisé à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

7.2 Désignation du vice-Président

Une fois élu, le Président désigne son vice-Président qui aura la tâche de seconder le Président dans ses démarches ainsi que de le représenter.

7.3 Vacance de la Présidence

Le Vice-Président assure les fonctions du Président, ou à défaut le membre le plus âgé, Il peut également être fait état de l'élection d'un nouveau Président. Le vice-président, ou à défaut le membre le plus âgé préside à l'élection d'un nouveau Président.

7.4 Périodicité des réunions

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par semestre à l'initiative de son Président ou sur demande écrite du tiers de ses délégués.



7.5 Lieu des réunions

Il se réunit à l'aéroport d'Agen, siège du syndicat mixte, ou en tout autre lieu choisi par le Président.

7.6 Convocations

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée par le Président à chaque délégué au moins sept jours avant la date de la réunion.

7.7 Quorum

Le Comité Syndical ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres du comité syndical est présente ou représentée par un suppléant. Si ce quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué, par tout moyen, à sept jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

7.8 Procuration

Tout délégué ne pouvant assister à une réunion peut être remplacé par un suppléant.

7.9 Régime des délibérations

Sauf dispositions particulières des statuts ou du CGCT,

- Les décisions ordinaires du Comité Syndical sont prises à la majorité simple.
- Les décisions extraordinaires :
 - Révision des statuts
 - Retrait de l'un ou l'autre des membres
 - Evolution de la répartition des membres.
 - Evolution à la hausse du montant des contributions des membres du SMAD

doivent être inscrites à l'ordre du jour où il est précisé qu'elles doivent faire l'objet d'un vote spécifique à la majorité des deux-tiers. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante, sauf vote à bulletin secret.

Article 8 - Attributions du Comité Syndical

Attributions générales

Le Comité Syndical gère par ses délibérations les affaires du Syndicat Mixte. Il vote le budget et approuve les comptes. Il délibère en particulier :

- Sur la politique de gestion et de développement de l'Aéroport
- Sur les contributions financières des membres du Syndicat Mixte,
- Sur les modifications à apporter aux statuts,
- Sur les délégations qu'il confie au Président dans le cadre de l'article L.5211-10 du CGCT,
- Sur l'adhésion et le retrait de ses membres
- Sur la dissolution du Syndicat Mixte dans le respect des dispositions du CGCT.

Il autorise le Président à représenter le Syndicat Mixte en justice.



Article 9 - Attributions du Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat Mixte. Il prépare et exécute les délibérations. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il rend compte de ses travaux et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.
Il représente le Syndicat Mixte en justice.

TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 10 - Budget du Syndicat Mixte

Le budget du Syndicat Mixte pourvoit à toutes les dépenses nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de son objet. Le Syndicat Mixte peut recevoir dons et legs.

Le budget du Syndicat Mixte comprend en particulier la contribution financière des membres et répartie de la façon suivante :

Agglomération d'Agen	55,08 %
Département de Lot-et-Garonne	43,60 %
Chambre de Commerce Territoriale de Lot et Garonne.....	01,32 %

Cette répartition pourra être modifiée par délibération à la majorité des deux-tiers des membres du Comité Syndical.

Article 11 - Adhésion et retrait des membres

Des collectivités ayant compétence en matière de développement économique peuvent être admises à faire partie du présent Syndicat Mixte sur délibération de ce dernier à la majorité des deux tiers.

Un membre du Syndicat Mixte peut se retirer de ce dernier avec le consentement du Comité Syndical à la majorité des deux-tiers dans le respect de l'article L.5721-6-2 du CGCT. La délibération fixe également les conditions du retrait.

Article 12 - Dissolution

La dissolution du Syndicat Mixte intervient conformément à l'article L 5721-7 du CGCT. Actifs et passifs sont liquidés au profit et à la charge de chaque membre dans les proportions définies à l'article 11.

Article 13 - Personnel

Le Syndicat Mixte dispose de sa propre administration responsable devant la loi. Il peut faire appel à des intervenants extérieurs sur des sujets particuliers pour des missions limitées dans le temps. Il peut également accepter des mises à disposition de personnel si les compétences ne se trouvent pas à l'intérieur de l'organisation du SMAD.



Article 14 - Receveur syndical

Les fonctions de Trésorier du Syndicat Mixte sont exercées par un comptable public désigné par le Directeur des Finances Publiques du département de Lot-et-Garonne.

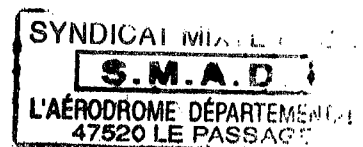
Article 15 - Dispositions générales

Le Syndicat Mixte sera soumis aux dispositions du CGCT applicables aux syndicats Mixte et notamment les articles L.5721-1 et suivants, pour tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présents statuts.

Le 16 juillet 2021

Jean DIONIS DU SEJOUR

Président



Ces statuts comprennent 5 pages